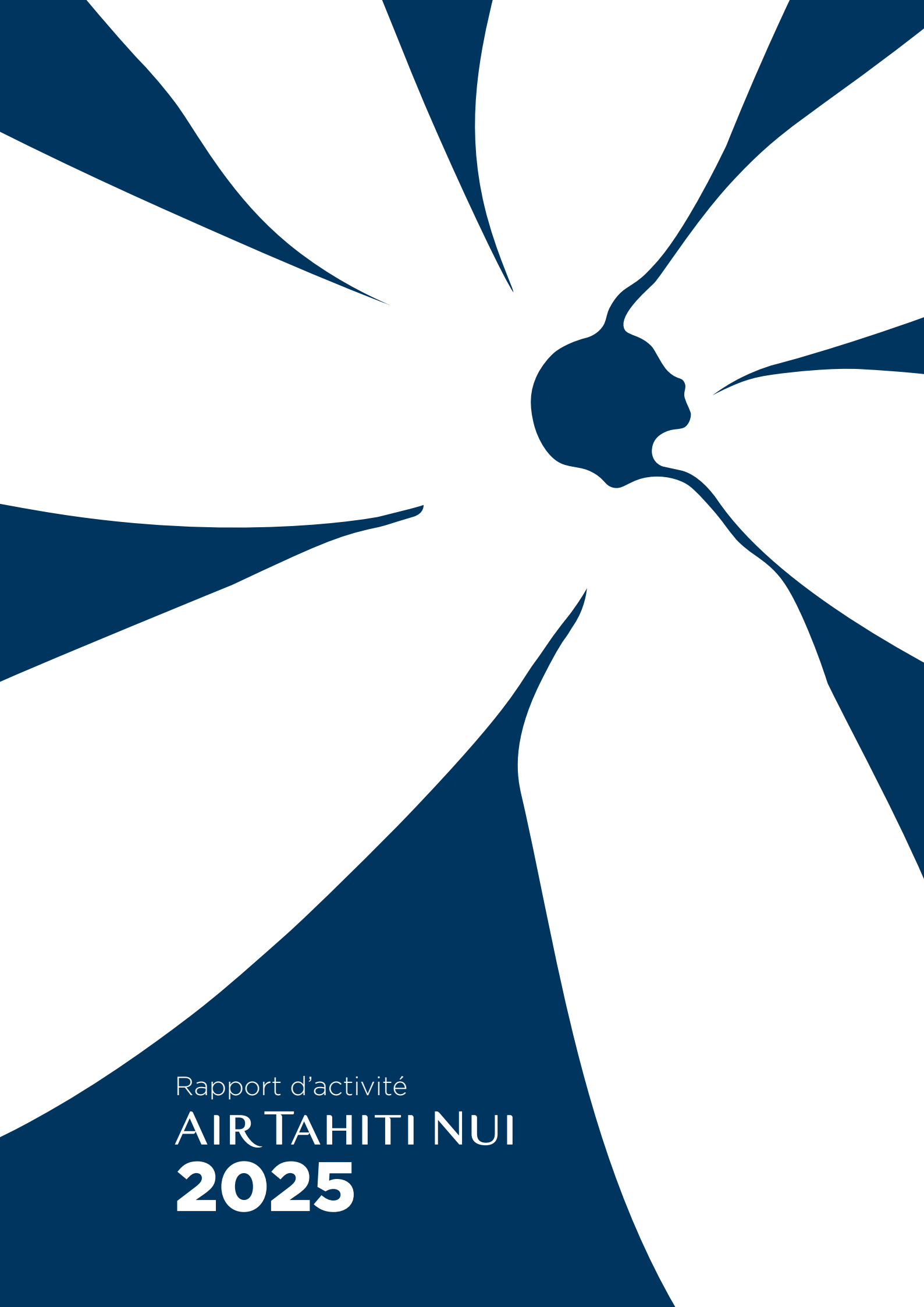

Rapport d'activité

AIR TAHITI NUI 2025

Sommaire

Avant-propos 5

1 Notre compagnie 6

2025 en bref 7
Présentation de l'entreprise 8
Activité aérienne 10
Activité commerciale réseau 14
Activité fret, charter et filiale 16
Ressources humaines 18

2 Développement durable 22

Notre démarche de responsabilité sociétale 23
Contribution d'ATN au développement de la destination 24
Le volet environnemental 28
Digitalisation : un pas de plus vers le *cloud* 31
Conformité et gestion des risques 32

3 Résultats financiers 34

Bilan 36
Compte de résultat 38
Tableau des flux de trésorerie 40
Annexe des comptes annuels 41
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 54

Perspectives 2026 56

Indicateurs RSE (correspondances GRI) 58

© Danee Hazama

Avant-propos

L'année 2025 restera une année charnière pour Air Tahiti Nui. Dans un environnement marqué par une concurrence renforcée, des évolutions profondes du transport aérien international et un contexte économique exigeant, notre compagnie a poursuivi sa mission essentielle : connecter la Polynésie française au monde tout en contribuant à son développement économique, touristique et social.

L'exercice s'est ouvert avec le soutien déterminant du Pays à travers l'octroi d'une subvention d'équilibre de 3,1 milliards de francs Pacifique, témoignant de l'importance stratégique d'Air Tahiti Nui pour notre territoire. Cette confiance nous engage et nous oblige.

L'année a également été marquée par une évolution majeure de notre gouvernance, avec la mise en conformité de nos statuts à la nouvelle réglementation applicable aux sociétés d'économie mixte, distinguant désormais les fonctions de Président et de Directeur Général. Cette évolution renforce encore la qualité de notre gouvernance et notre capacité à relever les défis à venir.

Sur le plan opérationnel, Air Tahiti Nui a réalisé plus de 18 700 heures de vol et transporté plus de 457 000 passagers à travers un réseau reliant 90 aéroports via 131 routes grâce à nos nombreux partenariats internationaux. Avec un chiffre d'affaires de près de 36 milliards de francs Pacifique et un taux de remplissage de 73%, la compagnie démontre une nouvelle fois la pertinence de son modèle et la force de sa marque.

L'année 2025 a également été celle de nombreuses améliorations apportées à l'expérience client, avec le renouvellement de plusieurs offres de services à bord, l'introduction de nouveaux équipements et une montée en gamme continue de nos produits. Ces efforts ont été récompensés par plusieurs distinctions internationales prestigieuses qui viennent saluer l'engagement quotidien de nos équipes.

Parallèlement, le Conseil d'administration a arrêté plusieurs orientations structurantes pour l'avenir de la compagnie : la transformation de la desserte de Seattle, l'ouverture programmée de Sydney et l'étude de nouvelles opportunités de développement sur le marché nord-américain. Ces décisions traduisent notre volonté constante d'adapter notre réseau aux évolutions du marché et de préparer durablement l'avenir.

Enfin, fidèle à ses valeurs, Air Tahiti Nui a poursuivi ses engagements en matière de responsabilité sociétale et environnementale, à travers des actions concrètes en faveur de la biodiversité, de la réduction des déchets et de l'économie circulaire.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs d'Air Tahiti Nui, nos clients, nos partenaires, les administrateurs ainsi que les autorités de la Polynésie française pour leur confiance et leur engagement.
Ensemble, nous poursuivons une ambition commune : faire rayonner la Polynésie française à travers le monde tout en construisant une compagnie aérienne performante, responsable et durable.

Lionel Guérin
Directeur Général

1 Notre compagnie

© Danee Hazama

2025 en bref

36
milliards XPF
de chiffre d'affaires
(soit près de
302 millions d'euros)

457 005
passagers transportés
+1,5% par rapport
à 2024

73%
de taux de remplissage
-3,6 pts par rapport
à 2024

18 738
heures de vol
pour 2 126 vols
commerciaux

729
collaborateurs
(dont 298 PNC)
+2,9% par rapport à 2024

90
aéroports desservis
via 131 routes grâce aux
partenaires en partage
de code

49
accords *interline*
contractuellement conclus
au 31/12/2025

22 Décembre

Signature d'un accord de partage de code avec Air Tahiti qui rentrera en vigueur au 2 juin 2026 sur Bora Bora et Rarotonga dans un premier temps

La classe Business ATN désignée **« Meilleure Classe Affaires internationale »** pour sa cave, à l'occasion des *Wines on The Wing 2025*

Air Tahiti Nui consacrée **« *Five Star Major Airline* »** aux APEX/IFSA Awards 2026 et **« Meilleure compagnie aérienne du Pacifique Sud »** lors de la 22e édition des *Global Traveler Tested Reader Survey Awards*, pour la 8e année consécutive

Présentation de l'entreprise

Mission

Air Tahiti Nui a pour mission d'assurer une desserte pérenne qui accompagne le développement de l'industrie touristique de la Polynésie française, tout en préservant la rentabilité et les hauts standards de sécurité de son exploitation.

Statut et capital

En septembre 2001, le statut juridique de Air Tahiti Nui a évolué, de celui de société anonyme à celui de Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), répondant ainsi aux règles statutaires liées à la prise de participation majoritaire du pays dans le capital de la compagnie.

Le 12 février 2018, Air Tahiti Nui a créé sa première filiale de transport en hélicoptère, Tahiti Nui Helicopters, sous la forme d'une SAS (Société par actions simplifiée) dont elle est actionnaire majoritaire (cf. p.17).

© Danee Hazama

Depuis le 22 novembre 2011, le capital s'élève à 1 622 956 875 XPF et se répartit comme suit au 31 décembre 2025 :

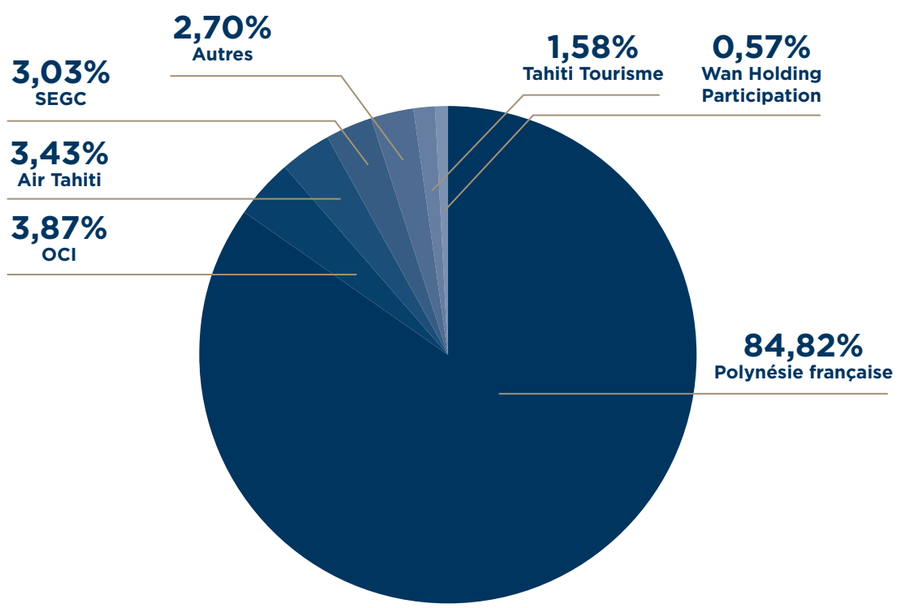

Gouvernance de l'entreprise

En tant que société anonyme d'économie mixte, Air Tahiti Nui dispose d'un conseil d'administration composé de 15 membres, répartis comme suit depuis le 28 mars 2025 :

Administrateurs publics représentant le pays et nommés en Conseil des ministres

- Monsieur Moetai BROTHERSON, président de la Polynésie française, en charge du Tourisme, des Transports aériens, de l'Égalité des territoires, des Affaires internationales, de l'Économie numérique et des Conséquences des essais nucléaires ;
- Monsieur M. Warren DEXTER, ministre de l'Économie, du Budget et des Finances, en charge des Énergies, des Postes et Télécommunications ;
- Madame Élise VANAA, représentante à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Monsieur Nuihau LAUREY, représentant à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Monsieur Hiro ARBELOT, président du conseil d'administration de Air Tahiti Nui ;
- Monsieur Léo GILROY, président du conseil d'administration de Tahiti Tourisme ;
- Monsieur Oscar Paul Tetuahau TEMARU, deuxième adjoint à la Mairie de Faa'a ;
- Monsieur Lionel GUÉRIN, président directeur général de Air Moana ;
- Monsieur Éric REICHART, représentant du personnel Air Tahiti Nui (jusqu'au 17 décembre 2025).

Administrateurs privés représentant le secteur privé

- Monsieur Vincent LAW, 1er vice-président du CA ATN, représentant la Société d'études et de gestion commerciale (SEGC) ;
- Monsieur Jean-Pierre FOURCADE, représentant *Pearl Resorts of Tahiti* ;
- Monsieur Bruno WAN, gérant de la société civile *Wan Holding Participation* ;
- Monsieur Régis CHANG, président de la SAS Océanienne de capital investissement (OCI) ;
- Monsieur James ESTALL, représentant Air Tahiti ;
- Monsieur Richard BAILEY, représentant Tahiti Beachcomber SA.

Les commissaires aux comptes de Air Tahiti Nui sont la SCP GOSSE-PARION-CHANGUES-MENARD-ALBERT, représentée par Mme Elisabeth ALBERT, et le cabinet Grant Thornton Tahiti, représenté par M. Jean-Louis PELLOUX.

Positionnement de marque

Pour accompagner le renouvellement de sa flotte (cf. p.10), et comme gage de maturité à l'horizon de ses 20 ans, Air Tahiti Nui a modernisé en 2018 son image, réaffirmant ainsi son positionnement de marque.

L'icône de la compagnie, la fleur de Tiare, qui demeure depuis ses prémices et sera pour toujours le symbole de *To Tatou Manureva*[1], a été soigneusement retravaillée dans le cadre du projet de *rebranding* débuté fin 2015.

Avec un look actuel élaboré par l'artiste polynésien Alexander Lee, la majestueuse fleur de Tiare incarne la beauté et l'esprit de la Polynésie, établissant un lien encore plus profond avec son peuple et ses traditions.

Ce logo — plus en phase avec les standards internationaux — amplifie ce symbole comme l'incarnation du « Nui » et de tout ce qui rend Air Tahiti Nui authentique et unique.

Avec pour objectif de créer des expériences exceptionnelles permettant de construire un avenir positif et durable pour son pays, ATN se positionne comme la compagnie aérienne offrant l'expérience de voyage la plus immersive au monde, *The world's most immersive travel experience*.

« Se focaliser sur le client, favoriser la tranquillité d'esprit, partager notre générosité, développer notre esprit d'aventure, être présents tout au long du voyage » sont les valeurs de marque qui permettent à la compagnie de développer la confiance de ses clients tout en préservant sa qualité de service, par maintes fois récompensée (voir section dédiée en p.27).

© Yvon Le Gall - Un Œil au Soleil Productions

(1) La compagnie de tous les Polynésiens.

Activité aérienne

© Danee Hazama

Flotte et cabines

En 2015, Air Tahiti Nui a pris la décision de renouveler sa flotte d'Airbus A340-300 par des Boeing Dreamliner 787-9, opérant ainsi une montée en gamme du produit offert à sa clientèle.

Le projet de renouvellement de la flotte a ainsi commencé à se concrétiser au mois d'octobre 2018 avec la réception du premier des quatre *Tahitian Dreamliner* (2 achats fermes et 2 locations ALC). Les trois autres appareils ont été réceptionnés en janvier, juin et août 2019.

Pour rendre hommage aux îles du *fenua*[1] et à leurs premiers explorateurs, ils ont été respectivement baptisés : Fakarava (immatriculé F-OMUA), Tupaia (F-ONUI), Bora Bora (F-OVAA), Tetiaroa (F-OTOA).

À l'occasion de ce renouvellement, Air Tahiti Nui a fait le choix d'une nouvelle configuration cabine tri-classe avec vidéo individuelle et accès Wi-Fi.

La classe affaires « Poerava Business » offre 30 sièges-coque transformables en lit à 180° d'une longueur de 198 cm, en configuration 6 de front (2-2-2), sur 5 rangées.
La classe premium « Mānava Premium » présente une offre intermédiaire entre la classe affaires et la classe économique avec un total de 32 sièges configurés en 7 de front (2-3-2).
Les sièges sont tous équipés d'un écran vidéo de dernière génération.
La « Moana Economy » offre un total de 232 sièges sur deux cabines, configurés en 9 de front (3-3-3).

Agréments et licences

En tant que compagnie de transport aérien international française,
Air Tahiti Nui possède pour opérer :
- une licence de transporteur aérien, de décembre 2006 (arrêté 1389 CM) ;
- un certificat de transporteur aérien (CTA) n°FR.AOC.OO83, Ed5 du 17 août 2020 ;
- un certificat d'agrément d'organisme de gestion du maintien de la navigabilité FR.CAMO.0026, rev. 2 du 13/09/2021 ;
- un certificat d'agrément de maintenance partie 145 pour l'entretien des aéronefs FR.145.0423, rev. 7 du 15/01/2024.

Ces différents agréments listent toutes les approbations opérationnelles spécifiques au Boeing 787-9.

IOSA

Obligatoire pour toute compagnie aérienne membre de l'IATA (*International Air Transport Association*), la certification IOSA (*IATA Operational Safety Audit*) est le programme d'audit développé par l'IATA, basée sur les standards qui couvrent les réglementations de type OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), FAA (*Federal Aviation Association*), EASA (*European Aviation Safety Agency* - Agence européenne de la sécurité aérienne), etc.

Depuis 2025, tous les audits IOSA sont désormais effectués par l'IATA suivant la méthode *Risk-Based IOSA*, une approche basée sur le risque adapté au profil de chaque compagnie aérienne de manière à améliorer l'efficacité de l'audit et contribuer à l'objectif global de l'industrie de réduire le taux d'accidents.

Pour le 10e renouvellement d'agrément, l'audit *Risk-Based IOSA* a démontré un bon niveau de maturité garantissant un système de gestion solide et a conduit au renouvellement de l'agrément jusqu'au 28 octobre 2027.

Le réseau

Au 31 décembre 2025, Air Tahiti Nui se positionne toujours comme le principal transporteur aérien desservant la Polynésie française. La compagnie opère sur quatre continents en proposant des vols au départ de Papeete vers Los Angeles, Seattle[2], Auckland, Paris (via Los Angeles) et Narita (interruption de la ligne Japon de fin juin 2025 à fin août 2025).

Au total, ATN dessert 90 aéroports via 131 routes grâce à ses partenaires en partage de code :
- La SNCF avec le programme Train + Air en France et en Europe permet de desservir, en quotidien depuis CDG : Aix-en-Provence, Angers, Arras, Avignon, Bordeaux, Laval, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nîmes, Perpignan, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Tours, Valence, et Bruxelles.
- American Airlines en Amérique du Nord dessert quotidiennement, au départ de Los Angeles : Albuquerque, Atlanta, Austin, Boston, Charlotte, Chicago, Dallas, Denver, El Paso, Houston, Las Vegas, Miami, New York, La Nouvelle-Orléans, Oklahoma City, Orlando, Philadelphia, Phoenix, Portland, Sacramento, St Louis, Salt Lake City, San Antonio, San Francisco, San Jose, Seattle, Tucson, Vancouver et Washington.
- Alaska Airlines en Amérique du Nord dessert quotidiennement, au départ de Los Angeles : Anchorage, Austin, Boise, Dallas, Eugene, Honolulu, Kona, Las Vegas, Lihue, New York, Portland, Reno, Salt Lake City, San Francisco, San Jose, Santa Rosa, Seattle, Spokane et Washington ; et au départ de Seattle : Albuquerque, Anchorage, Atlanta, Austin, Boise, Boston, Bozeman, Chicago, Columbus, Dallas, Denver, Detroit, Eugene, Fresno, Fort Lauderdale, Hayden, Houston, Kansas City, Las Vegas, Los Angeles, Miami, Milwaukee, Minneapolis, Nashville, New York, La Nouvelle-Orléans, Oklahoma City, Orlando, Portland, Philadelphia, Phoenix, Raleigh Durham, Reno, Sacramento, St Louis, Salt Lake City, San Antonio, San Diego, San Francisco, San Jose, Spokane, Tampa, Toronto, Tucson, Vancouver et Washington.
- Qantas et Air Calin complètent l'offre ATN dans le Pacifique Sud avec Sydney, Melbourne, Brisbane et Nouméa.
- Japan Airlines et Korean Air desservent Osaka, Fukuoka, Nagoya et Sapporo au Japon et Hong Kong et Séoul en Asie.

Les partenaires suivants apposent leur code sur les vols opérés par Air Tahiti Nui :
- American Airlines : PPT-LAX / LAX-CDG / PPT-SEA ;
- Alaska Airlines : PPT-LAX / LAX-CDG / PPT-SEA / PPT-AKL ;
- Qantas : PPT-AKL / PPT-LAX / PPT-SEA ;
- Air New Zealand : PPT-LAX ;
- Air Calin : PPT-AKL / PPT-LAX ;
- Japan Airlines : PPT-NRT ;
- Korean Air : PPT-NRT ;
- LATAM Airlines : PPT-AKL.

En 2025, les partages de code avec LATAM Airlines entre Tahiti et Santiago du Chili, Air New Zealand entre Tahiti et Auckland, et Air France entre Tahiti et Paris n'ont pas été réinstaurés.

Au 31 décembre 2025, 49 accords *interline* sont contractuellement conclus avec d'autres transporteurs afin d'offrir aux clients un plus large choix de destinations.

Air Tahiti Nui joue par ailleurs un rôle crucial en assurant des évacuations sanitaires, témoignant ainsi d'une collaboration étroite avec les autorités sanitaires et les services médicaux du pays en faveur du bien-être et de la santé de la population polynésienne.
La compagnie a transporté près de 980 personnes dans le cadre d'évacuations sanitaires en 2025, en collaboration avec la CPS et Europ Assistance.

Air Tahiti Nui est d'ailleurs pionnière dans le transport de kits à oxygène et de couveuses à bord de ses Boeing Dreamliner et l'une des seules compagnies commerciales au monde à effectuer des vols longs courriers avec ce type de configuration.
Ces équipements essentiels permettent de répondre aux besoins d'évacuations spécifiques et aux patients polynésiens d'accéder rapidement aux traitements qui leur sont nécessaires grâce à l'engagement de la compagnie.

Sur l'année, 2 153 vols ont été opérés (dont 2 126 vols commerciaux) pour 18 738 heures de vol globales.

49
accords *interline*

90
aéroports desservis
via 131 routes

2 153
vols opérés
dont 2 126 vols commerciaux

(1) Pays, terre, territoire, en tahitien.
(2) En date du 18 septembre 2025, le conseil d'administration de Air Tahiti Nui a pris la décision de suspendre la desserte bi-hebdomadaire en propre entre Papeete et Seattle à compter du 31 janvier 2026.

Relier le monde à la Polynésie

Durée moyenne des vols

Papeete - Los Angeles: 07H30
Los Angeles - Papeete: 07H35
Los Angeles - Paris: 10H05
Paris - Los Angeles: 10H30
Papeete - Tokyo: 10H55
Tokyo - Papeete: 10H25
Papeete - Auckland: 05H45
Auckland - Papeete: 04H00
Papeete - Seattle: 09H25
Seattle - Papeete: 09H35

Les temps de vol peuvent varier en raison des vents saisonniers.

Itinéraires principaux + Partage de code + Partenaires interlignes

Air Tahiti Nui relie la Polynésie au monde grâce à ses vols directs et ses différents accords de partenariat.

- Vols opérés par Air Tahiti Nui
- Vols TN en partage de code avec American Airlines, Alaska Airlines, Qantas, Air New Zealand, Japan Airlines, Aircalin, Korean Airlines et SNCF.
- Destinations desservies par nos partenaires interlignes

American Airlines · Alaska Airlines · Qantas · Japan Airlines · Aircalin · Korean Air · LATAM Airlines · SNCF · Air New Zealand

Activité commerciale réseau

457 005
passagers transportés
+1,5% par rapport à 2024

ATN maintient sa place de leader du trafic à destination de Tahiti

L'offre en sièges a considérablement augmenté en 2025 (+60 000 sièges supplémentaires), atteignant 1 060 498 sièges aller/retour offerts sur la destination (soit +6,1% par rapport à 2024), toujours un niveau des plus hauts jamais enregistrés (+17,6% par rapport à 2019 et +41,3% comparé à 2017).

Sur l'année, Air Tahiti Nui reste majoritaire avec une part de marché de 43,8% de l'offre en sièges offerte sur la plateforme de Tahiti Faa'a.

Fin janvier, le pays octroyait leurs fréquences supplémentaires (demandées en septembre 2024) à Air France et Delta Airlines pour la période courant de fin mars à fin octobre 2025. Afin de rester compétitive face à la concurrence, Air Tahiti Nui a offert en 2025 jusqu'à 11 vols hebdomadaires sur les États-Unis.

Pour répondre à des besoins de disponibilité machine en haute saison, la route Narita a été opérée de janvier à mi-juin, puis à partir de septembre 2025.

Sur l'année, le nombre total de passagers en partance et à destination de la Polynésie française est de 821 273, soit une augmentation de +2,3% par rapport à 2024.

La compagnie conserve ses parts de marché en assurant 42% du trafic passagers international, accusant une légère baisse comparée à 2024 (soit -0,7%).

Source : ADT

Résultats et évolution du trafic passagers payants ATN par route

En 2025, Air Tahiti Nui a transporté 457 005 passagers, un chiffre en légère augmentation par rapport à 2024 (+1,5%).
Le nombre de sièges offerts se chiffre à 623 868, en hausse de +5,9% par rapport à 2024.

L'activité touristique est en recul avec un coefficient moyen de remplissage de 73%, en baisse de -4,6% par rapport à 2024.

La compagnie a généré en 2025 un chiffre d'affaires de 32,621 milliards XPF pour son trafic passagers.

110 027
touristes transportés
+7,4% par rapport à 2024

Trafic touristique

En 2025, 281 227 touristes ont visité la destination de Tahiti et ses îles, soit une augmentation de +6,6% par rapport à 2024.

110 027 touristes ont été acheminés sur l'année par Air Tahiti Nui (+7,4% comparé à 2024).

Activité passagers payants par route

	2024	2025	Variation
Coefficient moyen de remplissage	76,5%	73%	-3,5 pts
CA trafic passagers (en millions XPF)	31 347	32 621	1 274

Source : États CEG (pour états comptables, cf. p49). *Revenue Management* - Direction financière d'Air Tahiti Nui

N.B. : certaines valeurs ou données ont pu évoluer depuis la publication du rapport d'activité 2024 suite à la modification de regroupements de données.

Parts de marché des touristes transportés par compagnies aériennes

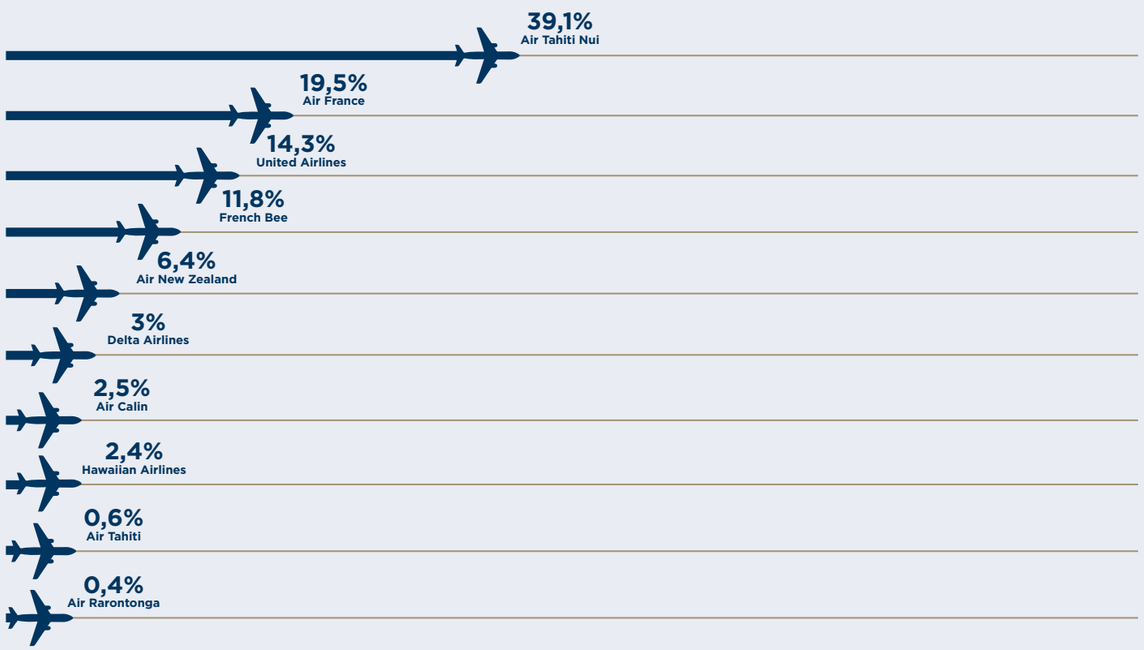

Source : ISPF.

Activité fret, charter et filiale

Activité fret

Tableau comparatif du chiffre d'affaires et du tonnage fret sur 2024 et 2025

	2024	2025	Variation 2024/2025	Variation %
Chiffre d'affaires (en millions XPF)	2 307	2 455	+148	+6,4%
Poids (en tonnes)	8 537	9 238	+701	+8,2%

Source : fret & service du contrôle de gestion ATN.

Répartition du tonnage transporté par origine*

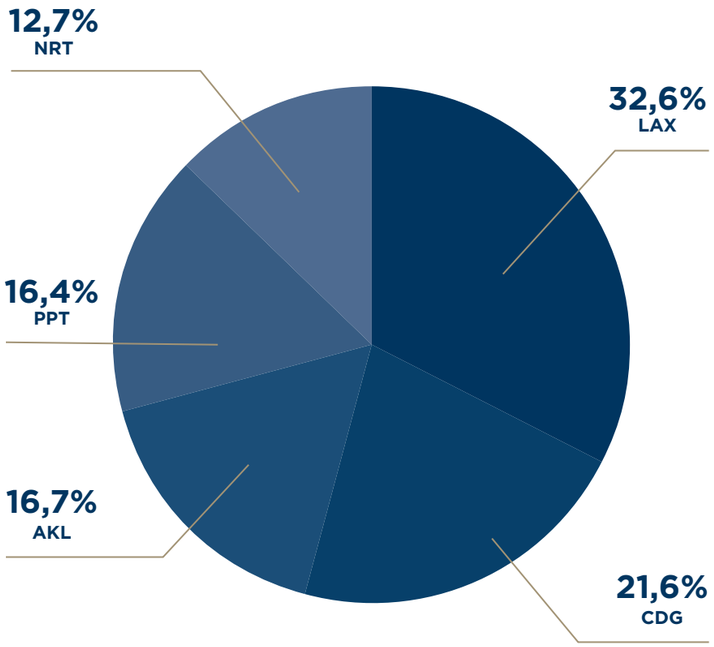

* Origine de départ du fret.

En 2025, l'économie mondiale a affiché une croissance modérée autour de 3%. Le fret aérien a progressé de 3,4% en volume, soutenu par les flux Asie–Europe et les biens à haute valeur. Les taxes américaines à l'importation, remontées à 15% sur de nombreux produits européens et japonais, et allant jusqu'à 34% sur les produits de Chine, ont alourdi le coût du fret vers les États-Unis.

L'économie polynésienne est restée stable, portée par le tourisme, la consommation publique et l'immobilier. La consommation des foyers a ralenti avec une évolution proche de 0%. L'indice des prix à la consommation moyen a quant à lui varié sur 12 mois de +1,4%.

La pression de la concurrence est restée forte sur l'année avec notamment l'augmentation des rotations d'Air France en été, de 5 à 7 vols hebdomadaires, et le passage à 3 voire 4 vols hebdomadaires en haute saison pour Air New Zealand.

La complexité de l'environnement mondial et l'augmentation de la concurrence ont obligé la compagnie à réagir rapidement, en étant à l'écoute de ses clients et en s'adaptant aux nouvelles réalités tarifaires.
Le chiffre d'affaires fret a ainsi progressé de +6,4% sur l'année par rapport à 2024, et le tonnage de +8,2%.

Activité charter

Tableau comparatif de l'activité charter sur 2024 et 2025

Vols charter[1]	2024	2025	Variation n/n-1
Nombre heures de vol	126	79	-37,3%
Chiffre d'affaires (en millions de XPF)	280	151	-46%

Sur 2025, l'activité charter accuse une baisse, principalement liée au non-renouvellement du contrat charter sur Las Vegas à l'occasion du *Consumer Electronic Show* (annulé par l'affréteur en raison du faible taux de remplissage de ces vols).

Les autres contrats pour le compte de clients réguliers ont été reconduits :

- deux vols charter à destination de l'Île de Pâques ont été opérés en janvier et novembre pour le compte de tour-opérateurs japonais ;
- en mai, l'Ordre de Malte US s'est envolé pour son pèlerinage annuel à destination de Lourdes à bord de Air Tahiti Nui, pour la 10e année consécutive.

Au total, 79 heures de vol ont été réalisées, soit une baisse de -37,3% comparé à 2024.

Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 151 millions XPF sur l'année (contre 280 millions XPF en 2024, soit une baisse de -46%).

TAHITI NUI HELICOPTERS

La SAS Tahiti Nui Helicopters est la première filiale de Air Tahiti Nui, qui est actionnaire majoritaire de la structure, à 68,5%. La Polynésie française détient 14,8% des parts du capital de TNH, HBG 9,1% et la Sofidep 7,6%.

La compagnie opère cinq appareils : 4 hélicoptères bi-moteurs Airbus H135 (deux EC135T1 et deux EC135T2) et 1 hélicoptère monomoteur Airbus H125 (AS350 B2).

L'activité de TNH s'articule autour de quatre missions principales :
- Le transport de passagers à la demande, afin de permettre un transfert direct et sans attente à l'arrivée des clients depuis un vol international ou en connexion des jets privés ;
- Les vols panoramiques ou *sightseeing* sur Tahiti, Moorea, et les Îles Sous le Vent ;
- Les évacuations sanitaires ou médicales d'urgence depuis les îles ;
- Les travaux héliportés (équipement de pylônes, etc.).

Au 31 décembre 2025, Tahiti Nui Helicopters a facturé 647 heures de vol, contre 1 025 en 2024, soit une baisse de -37%. Du fait de différents aléas, l'année 2025 a été marquée par l'indisponibilité prolongée des appareils pour raisons techniques et délais voire retards dans la chaîne d'approvisionnement.

Les vols touristiques ont ainsi enregistré une baisse importante d'activité de -68% par rapport à 2024, sur les bases de Bora Bora (-250 hdv, soit -65% vs 2024) et Tahiti (-43 hdv, soit -87% vs 2024).

L'activité 2025 s'est principalement concentrée sur le SMUH (Service médical d'urgence par hélicoptère) et les EVASAN (évacuations sanitaires) dans les îles de la Société qui représentent près de 68% de l'activité totale de la compagnie (et plus de 85% du CA annuel). Grâce à l'obtention du marché SMUH Marquises notamment, effectif depuis le 1er mai 2025 pour une période initiale de 12 mois, 438 heures de vol ont été comptabilisées (-42hdv, soit -9% vs 2024).

Les transferts inter-îles affichent également un net recul de -76 hdv, soit -88% par rapport à 2024.

Le travail aérien a quant à lui généré une activité plus importante sur 2025 avec 58 hdv, soit +175% vs 2024, pour l'entretien de pylônes électriques, la pose de la fibre optique au cœur de la vallée de Papenoo, ou encore une campagne de prises de vues avec Filmin'Tahiti.

Au titre de l'exercice 2025, TNH a réalisé un chiffre d'affaires net de 768,8M XPF, en recul de -14,1% (-126M XPF) par rapport à 2024[1].

Détentrice de son propre certificat de transporteur aérien (CTA) FR.AOC.0159 et de son agrément CAMO depuis novembre 2024, TNH continue son exploitation sous la supervision de HBG pour le Part-145, dont la procédure d'obtention en propre est en cours d'instruction. TNH estime une validation de son agrément d'ici le 30 juin 2026.

À la clôture de l'exercice 2025, TNH comptait 26 salariés (11 aux opérations, dont 8 pilotes et 3 *Technical Crew Members* requis dans le cadre du marché SMUH en vigueur aux Marquises, 6 personnes à la technique, 6 agents au service commercial et administratif, 2 personnels dédiés au suivi de navigabilité et 1 responsable du suivi de la conformité et de gestion de la sécurité).
Air Tahiti Nui fournit à sa filiale un support et une assistance technique dans les domaines des ressources humaines, du suivi comptable et financier, de l'informatique et du juridique.

TNH s'est engagée au cours de l'année dans un processus de renouvellement progressif de sa flotte d'EC 135 pour garantir sa conformité aux exigences de navigabilité de la norme EASA Part-26.

(1) Certaines valeurs ou données ont pu évoluer depuis la publication du rapport d'activité 2024 suite à la modification de regroupements de données.

Ressources humaines

Organigramme compagnie

DIRECTION GÉNÉRALE

Hiro ARBELOT
Président du conseil d'administration

Philippe MARIE
Directeur général

DIRECTION DÉLÉGUÉE AU COMMERCIAL

Vaitea KOHLER

RÉGIONS

Direction région Amériques
Caroline BORAWSKI

Direction région France - Europe
Jean-Marc HASTINGS

Direction région Asie
Atsushi CHINO

Direction région Pacifique (NZ & AU)
Grant SINCLAIR

Direction région Polynésie
Yann MASINGUE

Direction *Revenue Management, & Program*
Vaitea KOHLER (PI)

Direction *Commercial Systems & Business Intelligence*
Raimana CHAMPS

Direction service client
Vaitea KOHLER (PI)

Direction communication marketing
Torea COLAS

DIRECTIONS SUPPORT

Direction financière
Pierre CHAMPION

Direction des ressources humaines
Manuarii MERVIN

Direction administration et organisation
Heifara MORIENNE

Direction des systèmes d'information et du numérique
Patrick MU

DIRECTION DÉLÉGUÉE À L'EXPLOITATION

Raymond TOPIN - Cadre responsable

Direction des opérations aériennes
Stanley DESCAMPS

Direction des opérations au sol, escales et fret
Céline CLAEYS

Direction technique
Yannick MERMET

Direction du système de gestion
Gilles BERNEDE

Répartition du capital humain

Au 31 décembre 2025, les effectifs de la compagnie s'établissent à 729 collaborateurs (contre 708 au 31 décembre 2024), répartis entre les personnels au sol à Tahiti (313), les personnels navigants (368 ; dont 298 personnels commerciaux et 70 personnels techniques), et les agents des escales et bureaux régionaux (48).

Répartition des effectifs de Polynésie française par catégories professionnelles

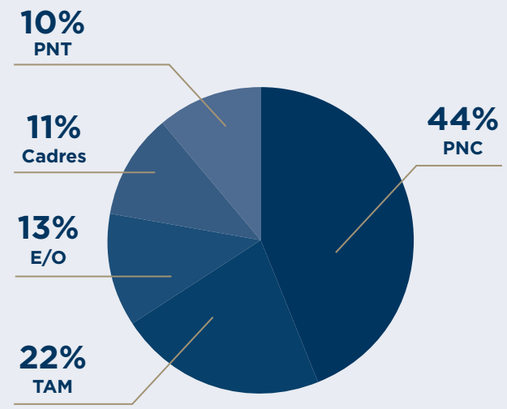

Source : bilan social 2025 ATN.

Répartition des effectifs des stations extérieures

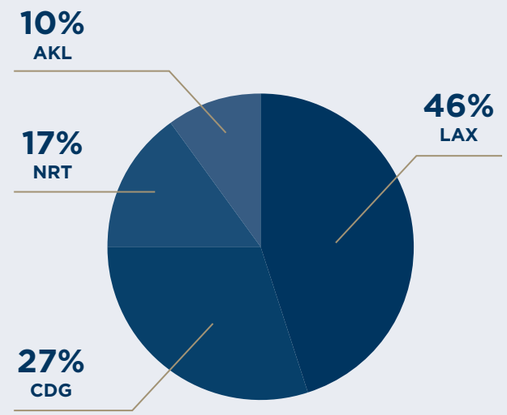

Source : bilan social 2025 ATN.

Répartition des effectifs Air Tahiti Nui par genre

Effectifs	2024	Répartition 2024	2025	Répartition 2025
Hommes	334	47,2%	346	47,5%
Femmes	374	52,8%	383	52,5%
Total	**708**	**100%**	**729**	**100%**

Source : Bilans sociaux ATN.

Parité

Avec 52,54% de collaboratrices en 2025, la part des femmes chez Air Tahiti Nui reste stable par rapport à 2024.
Le taux de féminisation chez les cadres s'est maintenu à 47% sur l'année.

Évolution des effectifs de Polynésie

En 2025, la compagnie a vu ses effectifs augmenter avec 12 personnes embauchées en CDI, 65 en CDD—dont 40 chez les PNC pour répondre aux besoins de l'activité, et 12 en contrat d'apprentissage.

Masse salariale globale

La masse salariale (salaires et charges patronales) s'élève en 2025 à 7,615 milliards XPF.

Formation professionnelle

Le budget global formation de la compagnie s'élève à 72,18M XPF en 2025.
La DRH a poursuivi son engagement pour l'amélioration des performances de ses employés en offrant une large gamme de formations, sur des formats plus courts mais percutants, et en continuant le déploiement d'accompagnements plus personnalisés.

Le séminaire des cadres et managers a été remis en place, regroupant ainsi 73 personnels d'encadrement sur une journée consacrée au développement managérial et à la cohésion, favorisant la montée en compétences, l'harmonisation des méthodes et le partage d'expérience ainsi que la communication et la coopération.
721 stagiaires ont bénéficié de formations en présentiel dans le domaine administratif (efficacité professionnelle et bien-être, bureautique/informatique, commercial/service client, langues, management, hygiène et sécurité, séminaire), pour un budget de 12,15M XPF (contre 13,07M XPF en 2024).
48,46M XPF ont été consacrés au maintien des compétences des équipages.
Les formations techniques et réglementaires destinées au personnel au sol, escales comprises, ont quant à elles représenté un budget de 11,57M XPF.
Sur l'année, 125 nouveaux modules de formation en *e-learning* ont été créés en interne pour un total de 361 modules suivis par 539 salariés, principalement sur des thématiques réglementaires.

Expérience employé

Le service Expérience employé a continué à mener des actions en faveur du handicap, de la jeunesse, de la diversité et de l'inclusion.

Parmi elles :
- participation au « DuoDay » pour la quatrième année consécutive, ayant permis d'accueillir deux stagiaires en situation de handicap pour leur faire découvrir les métiers de la direction des systèmes d'information et de la direction des ressources humaines le temps d'une journée ;
- accueil d'élèves pour leur faire découvrir les métiers de l'aérien ;
- participation à des *job dating* avec des étudiants, en partenariat avec des écoles, et avec des chercheurs d'emploi, en partenariat avec FACE Polynésie ;
- accueil de 106 stagiaires sous convention et six nouveaux apprentis, contribuant ainsi à la formation professionnelle des jeunes Polynésiens.

Indicateurs Polynésie

Contrats de travail :

82
départs
(dont 9 démissions, 63 fins de CDD, 5 fins de contrats d'apprentissage, 2 licenciements, 2 départs à la retraite et 1 autre sortie)

42
salariés en CDD

639
salariés sous statut CDI

Absentéisme :

8
accidents de travail avec arrêt

1 648
jours de maternité

Approbation EBT pour la formation des équipages

Né d'un consensus général au sein du secteur sur la nécessité d'une révision stratégique de la formation des pilotes, l'*Evidence-Based Training*, également connu dans le secteur sous l'acronyme EBT, a été publié par l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) en tant que nouvelle méthodologie pour la formation des pilotes. Depuis trois ans, les équipes de Air Tahiti Nui intégraient progressivement les principes de l'EBT au sein de leurs programmes via un format mix-EBT, combinant exigences réglementaires et approche basée sur les données. Cette phase transitoire a permis d'adapter les méthodes pédagogiques, de former et accompagner les instructeurs à la logique EBT, d'ajuster les outils d'évaluation et de suivi des compétences, et de garantir une transition fluide pour les stagiaires comme pour les formateurs.
Ce travail de fond a été essentiel pour assurer une mise en œuvre cohérente, robuste et conforme aux attentes réglementaires.

Après trois années de déploiement progressif de ce mix-EBT, Air Tahiti Nui a obtenu le 04 novembre 2025 l'agrément *Evidence-Based Training* (EBT). Il valide la maturité du dispositif de formation chez TN et la qualité des pratiques mises en place.
Il permet désormais de déployer pleinement des programmes EBT, d'inscrire durablement la formation interne dans une logique d'amélioration continue et surtout de rester alignés avec les meilleures pratiques internationales en matière de sécurité et de formation.
Cette reconnaissance marque une étape clé dans l'évolution des pratiques de formation au sein de la compagnie et confirme la solidité du travail collectif mené par l'ensemble des équipes.

© Justplanes

2 Développement durable

© Danee Hazama

Notre démarche de responsabilité sociétale

Depuis 2015, Air Tahiti Nui se distingue en tant que pionnière parmi les entreprises polynésiennes engagées dans une démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

L'ambition RSE de la compagnie est d'assurer ses activités de transporteur aérien de passagers et de marchandises vers et depuis la Polynésie en adoptant des pratiques durables pour réduire son empreinte environnementale. Elle vise également à promouvoir le bien-être de son personnel tout en contribuant au développement du pays et de sa population.

Intervenant sur différents aspects de ses métiers et à tous les niveaux de l'organisation, la politique de responsabilité sociétale voulue et entreprise par ATN s'articule autour de 4 axes et 10 engagements de progrès (réf. norme ISO 26000) :

AXE 1 : maintenir une exploitation responsable des vols
#1 : garantir la sécurité de ses vols et se conformer à la règlementation.
#2 : maintenir une relation durable avec ses parties prenantes.

AXE 2 : réduire son empreinte environnementale
#3 : réduire ses émissions et participer à la lutte contre le changement climatique.
#4 : atténuer l'impact de son activité au sol.
#5 : contribuer à la préservation de la destination Tahiti et de sa biodiversité.

AXE 3 : être un employeur engagé
#6 : partager une vision commune et maintenir les bases d'une relation de confiance.
#7 : assurer santé, sécurité et bien-être au travail.
#8 : développer les compétences et soutenir l'épanouissement des collaborateurs.

AXE 4 : accompagner le développement de la Polynésie
#9 : intégrer le développement durable dans son activité et la culture d'entreprise.
#10 : soutenir et favoriser les projets de développement économique et social du pays.

Air Tahiti Nui contribue principalement, à travers ces engagements, à trois des 17 Objectifs de développement durable (ODD) établis par les États membres des Nations Unies et rassemblés dans l'Agenda 2030 : bonne santé et bien-être (ODD 3), travail décent et croissance économique (ODD 8), mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13).

Les initiatives phares de 2025

Air Tahiti Nui a poursuivi cette année ses efforts à destination de ses clients pour améliorer leur expérience à bord tout en réduisant son impact sur l'environnement : une attention particulière a été portée aux emballages et aux produits plastiques à usage unique.
Lorsqu'ils ne sont pas indispensables, les emballages sont dorénavant supprimés et, à défaut, remplacés autant que possible par des alternatives à moindre impact.
Les passagers ont ainsi pu découvrir progressivement en 2025 de nouveaux kits confort dans toutes les classes, illustrant concrètement ces engagements (cf. p.29). Un changement notable, qui concerne plus particulièrement la classe économique, a permis de réduire considérablement le gaspillage tout en répondant aux besoins des passagers : les écouteurs réutilisables sont désormais fournis dans une pochette en papier, tandis que les autres accessoires de confort ne sont plus distribués systématiquement, mais restent disponibles sur demande auprès de l'équipage.

Depuis 2021, Air Tahiti Nui propose par ailleurs à ses passagers soucieux de leur empreinte carbone de compenser les émissions de CO_2 liées à leur voyage via la plateforme de son partenaire CarbonClick.
La compagnie encourage cette démarche en prenant en charge 50% du coût de compensation, afin de soutenir des projets certifiés, notamment de reforestation.
En 2025, un projet local a été intégré à cette initiative : la restauration de l'habitat naturel du Monarque de Tahiti, une espèce d'oiseau menacée d'extinction en Polynésie. Porté par l'association Te Manu, ce projet offre ainsi aux voyageurs la possibilité de contribuer directement à la préservation de la biodiversité locale.

À destination de ses collaborateurs, Air Tahiti Nui a organisé son premier *Clean-Up Day* en 2025, mobilisant plus de 60 d'entre eux et des membres de leurs familles. Cette opération, menée en partenariat avec des associations locales, a permis de collecter plus de 780 kg de déchets à proximité de l'aéroport de Tahiti-Faa'a.

Par ailleurs, la compagnie a poursuivi ses actions en faveur de la santé et du bien-être au travail, avec un budget dédié de 3 millions XPF en 2025.
Parmi elles :
- un défi marche interne de deux semaines a rassemblé 97 participants, contribuant à les sensibiliser aux méfaits de la sédentarité et à promouvoir une mobilité active ;
- plusieurs dispositifs ont été proposés aux collaborateurs tels que des ateliers de méditation et de sophrologie, diverses activités sportives, des séances d'ostéopathie, etc. ;
- l'adhésion au Club des entreprises de la Ligue contre le cancer a aussi permis de renforcer les actions de prévention et de sensibilisation auprès des équipes.

Air Tahiti Nui a également poursuivi en 2025 ses actions à destination de ses partenaires et de la société.
La compagnie a par exemple mis sur pied un partenariat avec Tahiti Candles afin de donner une seconde vie aux verres de la classe Mānava Premium (cf. p.29), et a par ailleurs poursuivi son soutien aux réseaux d'entreprises et acteurs locaux engagés, ainsi qu'à de nombreuses associations œuvrant pour la protection de l'environnement, la valorisation du patrimoine culturel et l'accompagnement des publics vulnérables.
Cet engagement se traduit également par des actions solidaires internes, comme des collectes de jouets, de déchets électroniques et de vêtements, au bénéfice d'associations locales (cf. p.24).

Contribution d'ATN au développement de la destination

Compte tenu de l'éloignement géographique des archipels de Polynésie française et du poids de l'industrie touristique dans l'économie du pays, Air Tahiti Nui joue un rôle majeur de désenclavement des îles depuis sa création en 1998.

En cohérence avec la stratégie de développement touristique du pays *Fāri'ira'a Manihini* 2027 (FM27) visant un tourisme inclusif et durable, la compagnie collabore avec fournisseurs et partenaires locaux pour consolider l'écosystème économique de la Polynésie. Elle soutient nombre d'initiatives solidaires, culturelles, sociales, sportives ou environnementales et s'engage résolument dans la préservation et la promotion du patrimoine culturel du *fenua* en apportant un soutien significatif à diverses institutions et associations. Parmi elles, en 2025 : le Musée de Tahiti et des Îles, la Maison-musée James Norman Hall, Le Club polynésien de la francophonie, le Festival international du film documentaire océanien (FIFO), etc.

En faisant rayonner la Polynésie à l'international tout en renforçant son lien avec la population locale, ATN contribue ainsi au développement durable de la destination.

Un partenaire sociétal essentiel

Une entreprise localement engagée

Historiquement très investis auprès des organisations locales, Air Tahiti Nui et son personnel continuent d'apporter leur soutien à des dispositifs favorisant l'aide aux personnes vulnérables en Polynésie.

Plusieurs collectes solidaires ont par exemple été organisées en interne, en faveur d'enfants (via l'association Ohana) ou de la banque alimentaire du Club FACE Polynésie.

En parallèle, Air Tahiti Nui a soutenu au cours de l'année diverses associations et initiatives solidaires telles que Le Comité de Polynésie française de la Ligue contre le cancer, l'association A Tauturu Ia Na de Papara qui collecte des vêtements chauds et accompagne les malades polynésiens évasanés en Nouvelle-Zélande, A Ti'a Matairea (et ses projets dédiés à la conservation de l'environnement, au bien-être animal et à l'éducation des jeunes), la Saga (qui fait découvrir à des enfants la voile et les activités nautiques), et les nombreuses opérations menées par la Fondation FACE Polynésie en faveur des personnes vulnérables et des jeunes en réinsertion.
Au mois de décembre, la compagnie a également organisé un concert caritatif en collaboration avec la Maison de la culture, la fondation Anavai et nombreux de ses partenaires. Tous les fonds récoltés ont été reversés à l'association Tous CAApables, dédiée aux personnes atteintes de troubles autistiques en Polynésie.

Ce soutien aux associations locales et à leurs initiatives à vocation caritative s'est chiffré à 5 millions XPF en 2025, comme en 2024.

Soutien à la jeunesse polynésienne

En 2025, outre les 106 étudiants accueillis en stage (contre 99 en 2024) et 6 apprentis embauchés, ATN a renforcé son engagement envers la jeunesse polynésienne à travers son programme Fenua Student, conçu pour soutenir les étudiants qui partent faire leurs études supérieures à l'étranger.

La compagnie a ainsi établi des partenariats avec des établissements locaux tels que l'École doctorale du Pacifique (EDP), l'École de commerce de Tahiti (ECT), le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et son école de créativité numérique, Kanēa, le Campus des métiers et des qualifications du Pacifique (CMQP) ou encore la Prépa HEC Gauguin.

Un programme de fidélité dynamique

Le Club Tiare a continué à enrichir la scène locale par son soutien offert à des productions culturelles et musicales telles que les Francofolies de Tahiti, le Jamel Comedy Club, Redouane Bougheraba, des soirées gastronomiques et autres *masterclass* gourmandes avec des personnalités de renom (comme le chef Gérard Caballero, Meilleur Ouvrier de France Traiteur, Olivier Poussier, Meilleur sommelier du monde en 2000), ou encore le premier Symposium des Vanilles d'Outre-mer.

Depuis cette année, le programme propose également un nouveau partenaire non-aérien avec l'hôtel Reva Tahiti qui a ouvert ses portes au mois de novembre. Les membres du Club Tiare peuvent désormais gagner des *miles* en séjournant dans l'établissement et en dépenser pour diverses prestations.

Acteur du développement touristique

Promotion sur les marchés

En tant que porte-étendard de la Polynésie française à l'international, Air Tahiti Nui consacre un budget conséquent à la valorisation et à la promotion de la destination et du patrimoine culturel de ses îles. Cette ambition ancrée dans son ADN, la compagnie promet qu'à son bord « le voyage commence dès l'embarquement » : les trois cabines déclinent les couleurs des paysages polynésiens, une fleur de *tiare* est offerte aux voyageurs à leur entrée dans l'avion, des musiques d'ambiance font la part belle au *ukulele* et aux instruments traditionnels, etc.

C'est en 2018, lors du renouvellement complet de sa flotte, que Air Tahiti Nui a présenté pour la première fois sa classe intermédiaire, alors nommée *Moana Premium Economy*. Cette année, la compagnie a choisi de rénover son offre de service et d'accessoires pour parfaire l'expérience de voyage à bord de la classe (rebaptisée pour l'occasion) *Mānava Premium*, qui propose désormais, depuis le 1er octobre 2025 :

- Une boisson d'accueil à l'embarquement ;
- Une offre de repas entièrement repensée ;
- Une sélection plus étoffée et pétillante de boissons servies dans une élégante verrerie ;
- De nouveaux coussins, plus moelleux et plus larges ;
- Des casques audios plus confortables et réutilisables, tenus à disposition tout au long du vol ;
- Une trousse de confort écoresponsable, au design revisité ;
- Un service de table amélioré avec de véritables couverts et des supports recyclables ;

Une offre de service et d'accessoires rénovée en Mānava Premium depuis le 1er octobre 2025.

- L'accès à la file rapide de contrôle de sécurité, disponible dans les aéroports de Papeete, Auckland et Paris-CDG.

Les autres avantages de la Mānava Premium comprennent toujours une franchise en soute de 2x23 kg, ainsi que l'accès à la file d'enregistrement dédiée.

Accompagnant le port du nouvel uniforme, des améliorations ont également vu le jour en classe Poerava Business. Outre les nouveaux *amenity kits* — d'ailleurs repensés dans toutes les classes (cf. p.29 & 30) —, un cocktail signature est maintenant proposé aux passagers, de nouveaux coussins et taies améliorent également leur confort et, dans un souci de réduction des déchets, l'emballage des couvertures a été remplacé par un cerclage en papier et les équipages disposent désormais d'un sac à linge en tissu pour débarrasser la cabine.

Cette montée en gamme participe à la satisfaction clientèle et à la reconnaissance de la qualité du produit et du service Air Tahiti Nui, de nouveau plébiscités cette année sur la scène internationale (cf. section Récompenses en page suivante).

Bon nombre de collaborations (médiatiques, artistiques et autres partenariats sportifs et culturels) assurent par ailleurs tout au long de l'année une belle visibilité à Air Tahiti Nui, notamment sur ses marchés. Elles lui permettent d'asseoir sa notoriété et de faire connaître ses engagements, à l'instar du partenariat avec le *Heiva I Tahiti*, qui célèbre chaque année la culture polynésienne, au cœur de l'identité de la compagnie.

La composante transport étant toujours un défi pour les organisateurs d'évènements et fédérations basés au milieu du Pacifique, Air Tahiti Nui a également été heureuse d'apporter son soutien au mois de mai à la compétition *Tahiti Oceania Open 2025* ou encore à la *XTerra* ou au *Te Aito Tahiti* au mois de juin.

Sur le marché France-Europe, le dimanche 11 mai, les téléspectateurs de M6 ont pu embarquer dans les coulisses d'un « incroyable marathon aérien », un reportage de 34 minutes réalisé au mois de février sur les lignes Air Tahiti Nui intitulé « À bord du vol le plus long », diffusé dans l'émission *66 minutes*.

Dans la dynamique du lancement du second opus de *Vaiana*, Air Tahiti Nui a organisé le 16 juin un vol événementiel exceptionnel. À 10 000 mètres d'altitude, le vol Paris–Tahiti s'est transformé en un moment suspendu : Cerise Calixte, la voix française de *Vaiana*, a enchanté les passagers en interprétant *a cappella* plusieurs extraits de la bande originale du dessin animé de Disney. Ce vol pas tout à fait comme les autres a rencontré un fort engouement : la capsule vidéo souvenir diffusée sur les réseaux sociaux a dépassé le million de vues, renforçant la visibilité de la compagnie et de la destination.

Dans la même lignée, Air Tahiti Nui a été partenaire de la tournée « Disney en Concert ». À cette occasion, une publicité ASMR mettant en avant les sons immersifs de Tahiti et ses Îles a été projetée sur les écrans des Zéniths de France début décembre, permettant de renforcer le positionnement sensoriel de la marque auprès d'un large public.

Depuis la France, la compagnie a également soutenu l'organisation du premier Tahiti Moorea ultra-trail (TMUT) qui a accueilli les 30 meilleurs coureurs des 4 étapes de la ligue Ultra pour une grande finale à Moorea. Parmi les 820 participants, 28% venaient de l'international. L'événement a bénéficié d'une visibilité renforcée grâce à Canal+, dépêchée sur place pour mettre en avant la facette sportive et authentique de la destination dans son émission *Trail 360*.

Air Tahiti Nui a par ailleurs réaffirmé son engagement en faveur de la préservation durable de son territoire et de la biodiversité marine en soutenant la protection du requin, espèce emblématique et essentielle à l'équilibre des écosystèmes océaniques.
La compagnie a ainsi accompagné les Expéditions Gombessa pour leur projet *Tamataroa* dédié au grand requin marteau des Tuamotu, en danger critique d'extinction, en facilitant la logistique et le transport des équipes et à travers un soutien aux actions de sensibilisation à la protection du milieu marin menées par l'association *Sharks Mission* dans les établissements scolaires.

Aux États-Unis, de la même manière, la compagnie impulse, participe ou sponsorise régulièrement divers évènements permettant d'intensifier sa visibilité.

Au mois d'avril, Air Tahiti Nui s'est ainsi déplacée au *Seatrade Cruise Global*, LA référence pour les professionnels de l'industrie de la croisière dans le monde depuis plus de 40 ans, qui a rassemblé cette année à Miami plus de 11 000 participants et 600 exposants.
La compagnie a également été représentée début octobre au salon IMEX America, plus grand salon professionnel du genre dédié à l'événementiel et aux voyages *incentive* qui se tient chaque année à Las Vegas, réunissant des milliers de décideurs et fournisseurs internationaux.

Fin octobre, ATN a de nouveau eu l'honneur de sponsoriser *The American French Film Festival* à Los Angeles. L'évènement réunit chaque année réalisateurs, artistes et passionnés de cinéma venus du monde entier, créant une atmosphère inspirante en parfaite adéquation avec la mission de Air Tahiti Nui : connecter les peuples, les cultures et les destinations.
En tant que partenaire de la soirée d'ouverture qui a donné le coup d'envoi du festival avec la projection du film *A Private Life*, de Rebecca Zlotowski, qui met Jodie Foster à l'affiche, Air Tahiti Nui a pu faire découvrir l'esprit de Tahiti à travers diverses animations lors d'un cocktail d'envergure qui a vu 200 nouveaux membres rejoindre le programme Club Tiare.

En collaboration avec Tahiti Tourisme, la compagnie a également pu accueillir au mois de novembre plusieurs voyages de familiarisation organisés dans les îles polynésiennes pour des acheteurs et organisateurs d'évènements américains et des conseillers du marché du luxe mexicain.

Dans le Pacifique, la dépréciation du dollar NZ associée à un taux d'inflation et un coût de la vie élevés (indice des prix à la consommation de 3,1%) ont contribué en 2025 à créer un contexte commercial défavorable sur le marché de la Nouvelle-Zélande. Cette situation s'est surtout fait sentir sur les liaisons Nouvelle-Zélande-États-Unis/Europe, où la politique tarifaire agressive des concurrents, la surcapacité, et la baisse de la demande ont entraîné une diminution du nombre de passagers.

Bien que les principaux indicateurs économiques de l'Australie aient été sensiblement identiques à ceux de la Nouvelle-Zélande, l'économie australienne s'est distinguée par une plus grande résilience. Le marché a finalement performé avec une augmentation significative de +32,6% par rapport au budget sur la liaison Papeete.

Dans les deux pays, l'année 2026 est abordée avec une certaine appréhension concernant les voyages internationaux, en raison du climat d'incertitude qui continue d'affecter l'économie mondiale

Sur le marché japonais, le trafic sortant global a retrouvé en 2025 73% de son niveau pré-pandémique (14,73 millions de voyageurs contre 20,08 millions en 2019), fortement porté par la demande en voyages d'affaires, alors même que le yen a continué à s'affaiblir.

Le marché chinois a connu sur l'année une reprise significative, grâce à une forte demande de croisières à l'étranger. Cependant, en raison des tensions politiques entre la Chine et le Japon, jusqu'à 50% des vols entre les deux pays ont été suspendus ou annulés en fin d'année, entraînant un nombre important d'annulations de réservations pour Tahiti, la plupart des passagers chinois étant réticents à transiter par le Japon conformément à l'avis de leur gouvernement.

La conclusion d'un contrat d'affrètement avec un voyagiste chinois pour un vol sur Shanghai en février 2026 n'a pour autant pas posé de problème, le vol étant assuré en direct de Shanghai à Papeete (sans transiter par Narita). Deux autres contrats ont été conclus pour des vols charter sur l'Île de Pâques en mars et novembre 2026, sur le même modèle que les vols opérés pour des voyagistes japonais en janvier et novembre 2025.

Dans le cadre d'une initiative visant à développer un nouveau segment de marché, Air Tahiti Nui a par ailleurs commencé à promouvoir Tahiti, en collaboration avec Tahiti Tourisme, en tant que destination pour les voyages scolaires. Pour la première fois, un voyage de familiarisation destiné à des voyagistes japonais spécialisés dans les voyages scolaires, ainsi qu'à des chefs d'établissements (notamment lycées), a été organisé.

Politique de satisfaction clientèle

Air Tahiti Nui attache une grande importance à la satisfaction de ses clients, notamment au travers de la gestion de leurs réclamations, centralisée depuis 2017 à Tahiti (à l'exception de l'escale japonaise). Depuis la migration de la gestion des réclamations clients sur la plateforme CRM en septembre 2024, la transmission d'information s'est considérablement améliorée, facilitant le travail des équipes et leur permettant de gagner en productivité : les agents ont désormais accès à l'ensemble des données clientèle pour un meilleur suivi et une résolution plus efficace.

Nombre de dossiers de réclamation client reçus : 2 921.
Nombre de dossiers clos au 31 décembre 2025 : 2 798.

Avec un taux de clôture de 95,78% à fin 2025 et un délai de traitement moyen de 6 jours (entre la réception du courrier et la première proposition), la compagnie est restée engagée à fournir une réponse équitable, considérant les réclamations comme des opportunités d'amélioration et de maintien de relations durables avec ses clients.

Récompenses 2025

Participant à la notoriété des transporteurs aériens auprès des voyageurs du monde entier, les prix, trophées et autres distinctions mettent en lumière les compagnies et récompensent chaque année leurs efforts dans différents domaines. Air Tahiti Nui a su se démarquer au fil des ans dans de nombreux concours et classements prestigieux. Cette année encore, des titres sont venus récompenser l'investissement des équipes de la compagnie et de ses partenaires qui travaillent chaque jour à parfaire le confort et le bien-être des passagers pour faire de chaque voyage à bord du *Tahitian Dreamliner* une expérience immersive à nulle autre pareille.

Au mois d'août, Air Tahiti Nui a ainsi de nouveau été reconnue sur la scène internationale pour l'excellence de sa carte de vins, élaborée en partenariat avec Olivier Poussier, remportant différents prix lors de l'édition 2025 de la prestigieuse compétition « Wines on the Wing » organisée par Global Traveler.
Parmi eux, le prix de *Top International Business Class* ainsi que deux distinctions pour la classe Poerava Business :
- 1e place – Meilleur vin blanc en classe affaires internationale ;
- 3e place – Meilleur vin rouge en classe affaires internationale.

Deux distinctions ont également été décernées aux sélections de la classe Mānava Premium :
- 1e place – Meilleur vin blanc en classe premium economy internationale ;
- 1e place – Meilleur vin rouge en classe premium economy internationale.

La compagnie a également été nommée, pour la 8e année consécutive, « Grande Compagnie 5 étoiles » lors des APEX/IFSA Awards 2026 et « Meilleure Compagnie Aérienne du Pacifique Sud » à l'occasion de la 22e édition des *Global Traveler GT Tested Reader Survey Awards*. Ces deux titres réaffirment l'ambition de Air Tahiti Nui de continuer à faire de chaque vol une célébration authentique de la Polynésie et portent haut ses couleurs sur la scène internationale.
Gages de la satisfaction des passagers, ils récompensent l'expérience de vol qui leur est proposée et leur permet de goûter à la douceur de Tahiti et ses Îles le temps d'un voyage.

Le volet environnemental

Depuis son premier bilan carbone en 2015, Air Tahiti Nui demeure engagée dans le suivi de ses émissions de gaz à effet de serre et dans l'optimisation de sa consommation carburant.
La compagnie poursuit la mise en place d'actions ciblées pour réduire son empreinte carbone (95% de ses émissions sont liées aux vols) ; elles s'articulent autour de quatre axes principaux.

Optimiser l'efficacité carbone des vols

Air Tahiti Nui exploite depuis fin 2019 une flotte exclusive de quatre Boeing B787-9 Dreamliner.

Ces bimoteurs de dernière génération permettent une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances sonores, avec des mesures acoustiques en dessous des 85 décibels lors des phases de décollage et d'atterrissage.

En parallèle, des procédures opérationnelles basées sur l'analyse détaillée des opérations par ligne continuent d'optimiser quotidiennement la consommation de carburant (réduction du poids embarqué, ajustement de l'emport carburant par route, optimisation des trajectoires, suivi des vols, des bonnes pratiques de pilotage et des opérations de maintenance), contribuant ainsi à des opérations aériennes plus durables et efficaces.

Émissions directes de gaz à effet de serre* (tonnes de CO_2) [G4-EN15]	
2022 :	245 852
2023 :	277 751
2024 :	285 945
2025 :	303 609

* Émissions CO_2 directes, tous vols confondus ; pour les émissions déclarées CORSIA, cf. Indicateurs RSE p.56.

Efficacité énergétique **Consommation moyenne de carburant par passager/100 km**	
2020 :	5,61 L
2021 :	4,81 L
2022 :	3,42 L
2023 :	3,48 L
2024 :	3,49 L
2025 :	2,93 L

Réduire l'impact de l'activité sol en impliquant les collaborateurs

Dans l'optique de renforcer ses initiatives de réduction de son empreinte carbone au niveau de son activité au sol, Air Tahiti Nui met en œuvre plusieurs mesures complémentaires telles que le contrôle de la performance énergétique de ses bâtiments, la promotion de la mobilité durable, la gestion des déchets et la sensibilisation de son personnel aux gestes écologiques.

Optimisation énergétique des bâtiments

Depuis fin 2018, le siège social de la compagnie se situe à l'aéroport de Tahiti Faa'a, dans un bâtiment moderne, inspiré des normes HQE, équipé de panneaux solaires, de systèmes de climatisation centralisée et de récupération des eaux de pluie, et de brise-soleil.
Avec une surface de 4 000 m², il accueille plus de 250 employés et représente 71% de la consommation globale annuelle des 4 bâtiments que compte la compagnie à Tahiti.
Les 319 panneaux solaires installés sur le toit de l'immeuble Tua Rata ont produit 57 722 kWh entre octobre 2024 et septembre 2025 (contre 43 528 kWh sur la période de janvier à octobre 2024).

Consommation énergétique des bâtiments et locaux tertiaires à Tahiti (en KW)	
2022 :	839 875
2023 :	869 652
2024 :	766 021
2025 : (-1,72% par rapport à 2024)	752 845

Réduction des déchets et initiatives d'économie circulaire

En 2025, Air Tahiti Nui a fait de la réduction des déchets un axe prioritaire de son engagement pour réduire son empreinte carbone, en renforçant ses actions aussi bien à bord qu'au sol. Cette dynamique s'est traduite par une approche concrète et opérationnelle, articulée autour de deux initiatives clés : une action de terrain à fort impact environnemental et le développement d'un partenariat local innovant de recyclage, intégrant à la fois des dimensions environnementales, partenariales et solidaires. Dans la continuité des dispositifs de tri sélectif déployés sur l'ensemble de ses sites — siège social, centre de formation pratique dans la commune de Faa'a et agence à Papeete — la compagnie a ainsi organisé un *Clean-Up Day* le long de la piste de l'aéroport, en partenariat avec les ONG locales de proximité : Brigade Verte Tahiti et l'association Hotuarea Nui.

Cette opération a mobilisé près de 60 participants — collaborateurs, familles, bénévoles et citoyens — et a permis de collecter plus de 780 kg de déchets, contribuant à la préservation de l'environnement local tout en sensibilisant les publics aux enjeux de la gestion des déchets et de la pollution plastique en Polynésie.

Parallèlement, Air Tahiti Nui a renforcé sa démarche d'économie circulaire en valorisant ses équipements en fin d'usage. Après son initiative locale d'*upcycling* des uniformes en 2021, en collaboration avec le Club FACE Polynésie, la compagnie a de nouveau organisé la collecte et l'expédition des anciens uniformes vers un fournisseur français de recyclage textile lors du renouvellement partiel de son stock.

Consécutivement à la montée en gamme du service de la classe Mānava Premium (cf. p.27), une autre opération a consisté en la valorisation des anciens verres, remplacés à bord, en bougies parfumées à la fleur de Tiare, confectionnées en partenariat avec Tahiti Candles. Les fonds issus de leur vente ont été reversés pour soutenir des initiatives solidaires, notamment le Salon des Marraines ou encore le concert caritatif Aroha Nui organisé au mois de décembre par Air Tahiti Nui (cf. p.24). Une démarche intégrée de l'approche RSE de la compagnie, qui conjugue réduction des déchets, valorisation des ressources, ancrage territorial et soutien à des causes d'intérêt général.

Sensibilisation climat–biodiversité et valorisation des partenariats locaux

Après plusieurs années marquées par des initiatives de sensibilisation aux enjeux climatiques — telles que l'organisation de fresques et d'ateliers carbone — Air Tahiti Nui a choisi, en 2025, de renforcer son approche en mettant l'accent sur l'interdépendance climat-biodiversité en Polynésie. Dans cette dynamique, la compagnie a choisi de valoriser les acteurs associatifs engagés sur le terrain et de mettre en lumière leurs actions locales. Une conférence animée par l'association Te Mana O Te Moana a ainsi permis de sensibiliser à la préservation des tortues marines. En partenariat avec l'association Manu, une sortie guidée a également été organisée, alliant plantation d'arbres et découverte de l'habitat naturel du Monarque de Tahiti, espèce endémique menacée. Cette expérience immersive a permis aux collaborateurs d'appréhender concrètement les actions de restauration écologique mises en œuvre sur le terrain.
Elle a également donné davantage d'écho à l'intégration de ce projet au sein du programme de compensation carbone volontaire de la compagnie mis en place en partenariat avec CarbonClick (cf. page suivante).

Mobiliser les passagers autour de la démarche compagnie

Dans le prolongement de ses efforts pour minimiser son impact lié aux déchets, ATN adapte progressivement son service en vol, avec une attention particulière portée à la réduction du gaspillage et à la limitation de plastiques à usage unique. Ainsi, l'utilisation de matériaux recyclables se généralise autant que possible : introduction de gobelets réutilisables, de couverts en paille de blé, d'accessoires en bambou et recours à des emballages en papier.
Les passagers ont ainsi pu découvrir au mois de mai de nouveaux *amenity kit* pour les enfants et les passagers de la classe économique.
Afin de réduire le gaspillage et les déchets de vol à la source, la compagnie a fait le choix de réduire le kit de Moana Economy à une paire d'écouteurs dans une pochette papier, et de mettre les autres accessoires usuellement moins utilisés (chaussettes, masque de sommeil et bouchons d'oreilles anti-bruit) à disposition à la demande.

N.B. : certaines valeurs ou données ont pu évoluer depuis la publication du rapport d'activité 2024 suite à la modification de regroupements de données.

Le nouveau kit enfant éco-conçu, adapté aux voyageurs de 3 à 7 ans, contient quant à lui un sac ficelle en tissu, un livret d'activités ludiques proposant jeux éducatifs, coloriages, informations sur la faune locale et conseils pour protéger l'écosystème polynésien, une boîte de crayons de couleur, un jeu de cartes des 5 familles et un jeu de réflexion.
Tous les éléments de ces kits sont dorénavant fabriqués avec des matériaux durables issus de sources responsables et les impressions réalisées à l'encre végétale et labélisées FSC®, garantissant une gestion forestière durable.

Début octobre, accompagnant le *rebranding* de la classe Mānava Premium et la montée en gamme de son service (voir détails en p.27), une nouvelle trousse confort écoresponsable a été mise à bord. À l'instar de la nouvelle version proposée en classe Poerava Business, ornée de motifs rappelant les tatouages polynésiens, elle offre une gamme complète d'accessoires conçus avec des matériaux recyclés et recyclables ; parmi eux : une paire de chaussettes et un masque de sommeil ajustable conçus en fibre de bambou et R-PET (emballages recyclés), une brosse à dents en bambou, le tout avec, le cas échant, des emballages en papier certifié FSC.

Contribuer à l'engagement climatique par la compensation carbone

Depuis 2021, Air Tahiti Nui offre la possibilité à ses passagers d'évaluer et de compenser les émissions liées à leurs déplacements grâce à son partenariat avec CarbonClick.
Cette initiative a été renforcée en 2022 à la suite de la tenue à Tahiti du *Blue Climate Summit* avec la prise en charge par la compagnie de 50% du coût de compensation des émissions des passagers, afin d'encourager l'adoption du dispositif.
Cette année, Air Tahiti Nui a franchi une nouvelle étape en intégrant à son programme de compensation le projet local porté par l'association Manu dédié à la restauration de l'habitat naturel du Monarque de Tahiti, espèce menacée d'extinction.

Air Tahiti Nui demeure par ailleurs engagée dans le respect des obligations de l'OACI en déclarant annuellement ses émissions de gaz à effet de serre. Bien qu'aucune compensation carbone ne doive encore être versée (lire ci-contre), ATN continue de suivre de près les évolutions réglementaires dans ce domaine.

Le nouveau kit confort proposé en classe Business.

Le dispositif CORSIA (acronyme de l'anglais *Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation*) est un régime mondial de compensation et de réduction des émissions de CO_2 destiné à encadrer le secteur aéronautique, adopté par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en 2018.
Il complète le panier de mesures préconisées par l'OACI pour réduire les effets de l'aviation sur le climat (dont font également partie l'innovation technologique, l'amélioration opérationnelle et l'adoption de carburants d'aviation durables).

Fin 2024, aucune compensation carbone(1) n'a été exigée de Air Tahiti Nui au regard de ses émissions de l'exercice 2023, qui étaient inférieures aux émissions de CO_2 de l'année 2019.

Pour les émissions de l'exercice 2025, l'OACI a décidé d'abaisser le niveau de référence à 85% des émissions de CO_2 de 2019 afin que les compagnies soumises à CORSIA commencent à verser des compensations.
Les émissions 2025 de la compagnie soumises à CORSIA s'élèvent à 303 252 tCO_2.

Une contribution indirecte à la préservation de la Polynésie

Forte de son ancrage territorial et de son engagement sociétal historique pour le pays, Air Tahiti Nui continue de soutenir de nombreuses initiatives visant à préserver l'environnement et la biodiversité de la Polynésie en s'impliquant aux côtés d'associations locales engagées dans ces efforts.
Sur l'année, la compagnie a notamment renouvelé son soutien à la Société d'ornithologie de Polynésie « Manu-SOP » (sauvegarde des oiseaux menacés), Coral Gardeners (sauvegarde des récifs coraliens), Te Mana O Te Moana (sauvegarde du monde marin polynésien, en particulier les tortues), Mata Tohora (protection des baleines et autres mammifères marins), Oceania (étude et protection des cétacés à Moorea), Brigade Verte Tahiti (sensibilisation à l'éco-citoyenneté en milieu scolaire).

21,9 millions XPF ont été attribués en 2025 au soutien d'associations locales et à leurs initiatives à vocation environnementale (contre 23,9M XPF en 2024).

(1) Le régime CORSIA est strictement règlementé par des organismes de surveillance et autorités compétentes. Il se différencie de la « compensation carbone volontaire », proposé aux passagers et clients souhaitant contribuer individuellement et volontairement à la lutte contre le réchauffement climatique en soutenant des projets environnementaux certifiés de séquestration et/ou réduction de gaz à effet de serre.

Digitalisation : un pas de plus vers le *cloud*

Poursuivant sa dynamique de digitalisation et d'amélioration de l'expérience client (interne comme externe), la direction des systèmes d'information de la compagnie a misé cette année sur des projets valorisant la mobilité et le distanciel.

Changement du système de téléphonie à Los Angeles

Le passage à la solution de téléphonie RingCentral a permis de moderniser les communications de nos représentants commerciaux et opérationnels à Los Angeles en s'appuyant sur une plateforme *cloud* unifiée.
Cette évolution a amélioré la mobilité des collaborateurs, renforcé la collaboration, tout en simplifiant l'exploitation IT et offrant des possibilités de configuration avancées.
De plus, grâce à ses fonctionnalités modernes de centre d'appel, cette solution déployée pour nos clients sur le marché américain contribue également à une meilleure qualité de service, tout en offrant des capacités de pilotage et d'intégration avec notre CRM Salesforce. Ainsi, le lien avec le client et son historique permet des échanges plus précis et contextualisés. Par ailleurs, le *reporting* automatisé et l'analyse de la qualité des conversations renforcent la capacité de la compagnie à s'améliorer continuellement.

Mobilité en régions et support à distance

Afin de faciliter plus avant la mobilité, le travail collaboratif et l'autonomie des équipes, tous les bureaux hors de Polynésie utilisent désormais le *cloud* Microsoft au quotidien (accès et partage de fichiers, bureautique). Une étape importante dans la transformation numérique et l'expérience employé de nos utilisateurs en régions qui apporte de nombreux avantages et ouvre la voie à une meilleure efficacité.
Cette avancée pour nos équipes opérationnelles et commerciales constitue également un progrès pour les équipes IT qui ne gèrent plus d'infrastructures distantes tout en maintenant un haut niveau de disponibilité et de sécurité des outils digitaux.

Dans cette même dynamique, le SIRH de la compagnie, migré vers sa version *cloud* fin juillet pour les équipes polynésiennes — permettant notamment de bénéficier du mode de connexion en *Single Sign On* (SSO)(1) pour un meilleur confort au quotidien — basculera sur un nouveau logiciel début 2026.

Nouvelle version de l'application REVA

Une nouvelle version de l'application de gestion de la cabine va aussi été délivrée afin d'améliorer l'accès à l'information autour de l'avion, des passagers et des évènements à bord.
Cette nouvelle application, qui sera disponible sur les tablettes de nos chefs de cabine au 1er trimestre 2026, permettra notamment la transmission de consignes, l'accès à l'historique passagers et aux particularités d'un vol — ceci afin d'offrir à nos passagers un service personnalisé.
Un gros chantier sur l'ergonomie et la digitalisation des processus opérationnels permettra également de mieux intégrer l'usage de la tablette aux conditions spécifiques à bord.

Modernisation du moteur de réservation

En 2026, la compagnie se dotera par ailleurs d'un nouveau moteur de réservation basé sur les dernières technologies et une navigation repensée pour une expérience d'achat plus fluide.

(1) Le SSO, ou authentification unique, permet à l'utilisateur de se connecter une seule fois avec ses identifiants Windows et d'accéder à plusieurs applications sans avoir à ressaisir son mot de passe.

Conformité et gestion des risques

La démarche d'amélioration continue de l'organisation couvre l'ensemble des risques opérationnels et de conformité aux règles de la compagnie.
Depuis septembre 2017, un comité conformité et risques regroupe en interne les trois piliers de la gestion des risques de Air Tahiti Nui que sont la direction du système de gestion, le contrôle interne et la sécurité des systèmes d'information ; ils possèdent notamment en commun la maîtrise des risques (DSG : sécurité des vols ; COI : efficacité des processus de gestion des risques ; SSI : sécurité des systèmes d'information) et les conséquences possibles en cas de non-maîtrise de ces risques (accidents opérationnels, pertes financières, impact sur l'image et la réputation, impact juridique…).

La Direction du système de gestion (DSG)

Le système de gestion est une organisation structurée du management de la sécurité regroupant les domaines des opérations vol, sol et maintenance.

Rendant compte au cadre responsable, la DSG supervise toutes les actions du système de gestion.
Elle regroupe quatre pôles :
- la sûreté, qui vise à établir les programmes de sûreté de la compagnie dans tous les pays desservis, suivant les règlements et consignes applicables, et à former l'ensemble du personnel à la sûreté ;
- l'*Emergency Response Plan* (ERP), qui a pour mission d'établir un plan d'urgence en cas de catastrophe aérienne, permettant d'assurer une intervention centralisée, contrôlée et coordonnée face aux urgences ;
- la sécurité, qui a pour finalité d'identifier et analyser les risques liés à tous les domaines de l'exploitation et de mettre en place les mesures correctives et préventives adaptées ;
- la surveillance de la conformité, qui garantit la conformité aux exigences règlementaires applicables et à toute autre exigence supplémentaire.

Les autorités de tutelle (Direction générale de l'aviation civile [DGAC], Service d'État de l'aviation civile en Polynésie française [SEAC], Organisme pour la sécurité de l'aviation civile [OSAC]) s'assurent au travers d'audits que Air Tahiti Nui est conforme à la réglementation EASA (Agence européenne de la sécurité aérienne).

En tant que garante de la sécurité et de la sûreté de l'organisation, la direction du système de gestion coordonne les audits sécurité auxquels doit se conformer Air Tahiti Nui, dont ceux relatifs au maintien des différents agréments et au renouvellement de l'agrément IOSA de la compagnie (cf. Activité aérienne, p.10), renouvelé pour 2 ans en octobre 2025.

Le système de gestion de Air Tahiti Nui est évalué par les autorités suivant le contexte du *Risk-Based Oversight*[1] (RBO). Cette méthodologie permet de proposer la mise en place d'une modulation de la durée du cycle de surveillance chez certains opérateurs.

La méthode RBO est basée sur trois piliers :
- **le profil des opérations** décrit l'activité de l'exploitant au travers de ses caractéristiques (flotte, secteurs, approbations) ;
- **le niveau de conformité** correspond aux résultats et au suivi des audits réalisés par l'autorité ;
- **la performance du système de gestion** est issue d'évaluations réalisées selon une grille de 8 critères, contenant chacun 5 items, par les inspecteurs de surveillance ayant participé aux audits.

La classification est fondée sur la méthode PAOE, qui distingue cinq niveaux de maturité :

Non Présent (NP)
Absence de procédures
Présent (P)
Procédures existantes mais non suivies
Adapté (A)
Procédures suivies mais pas adaptées à certaines situations
Opérationnel (O)
Il est prouvé que l'élément en question fonctionne de manière nominale et stable
Efficace (E)
Processus efficace permettant d'anticiper et gérer les situations (aléas / gestion des risques)

Les résultats des multiples audits et les notations qui en découlent permettent d'effectuer un classement national des compagnies aériennes disposant d'une licence d'exploitation de transporteur aérien. Sur 2025, Air Tahiti Nui se place en haut de ce classement RBO avec une majorité de critères de maturité en O ou E.

Le contrôle interne (COI)

Le service du contrôle interne poursuit son engagement en faveur de l'amélioration continue du dispositif de pilotage, de la maîtrise des risques et de la sécurisation des opérations.
Rattaché à la direction générale, il contribue activement à la performance globale de l'organisation à travers quatre missions complémentaires :
- Audits et contrôle interne : évaluation des dispositifs existants, identification des axes d'amélioration et formulation de recommandations visant à renforcer la fiabilité et la sécurité des processus ;
- Conformité au RGPD : pilotage de la protection des données personnelles, en lien avec un DPO[2] externe, appuyé par une gouvernance structurée et un réseau de référents internes ;
- Plan de continuité d'activité (PCA) : préparation et tests du dispositif afin de garantir la résilience de l'organisation face aux aléas ;
- Gestion des incidents : identification, analyse et suivi des événements impactant les dispositifs de contrôle, de conformité et de continuité.

En matière de contrôle interne, l'année 2025 a été marquée par la réalisation de missions d'audit et de contrôle ciblées sur des processus sensibles. Ces travaux ont permis de confirmer un fonctionnement globalement maîtrisé, tout en mettant en évidence des axes d'amélioration, notamment en matière de respect des procédures, de formalisation des pratiques et de sécurisation de certains dispositifs.

En matière de conformité au RGPD, la dynamique de sensibilisation s'est poursuivie avec cinq sessions en présentiel, complétées par un *e-learning* obligatoire et des communications régulières. Le volume de sollicitations confirme une appropriation progressive et durable des enjeux de protection des données au sein de l'organisation. Un plan de contrôle structuré a également été déployé, couvrant notamment le registre des traitements, les durées de conservation et les procédures associées.

En matière de plan de continuité d'activité, l'année a été rythmée par :
- 4 comités PCA réunissant les référents des différentes directions de l'entreprise ;
- 5 exercices de crise ;
- 3 incidents ayant fait l'objet d'un traitement dans le cadre du dispositif PCA.

Plus de 100 actions correctives ont été clôturées, contribuant à renforcer la maturité du dispositif. Les retours d'expérience confirment une bonne appropriation des réflexes par les équipes, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation et de mise à jour documentaire.
Enfin, **la gestion des incidents** a confirmé son rôle transverse, avec un impact direct sur l'ensemble des dispositifs (contrôle interne, RGPD, PCA). La mobilisation des équipes a permis de traiter les incidents rencontrés dans des délais maîtrisés, contribuant à la continuité des activités et à la limitation des risques.

La sécurité des systèmes d'information (SSI)

En 2025, Air Tahiti Nui a poursuivi la consolidation de sa posture de cybersécurité dans un contexte de menaces en constante évolution. La sécurité des systèmes d'information s'inscrit dans une démarche continue visant à maîtriser les risques, sécuriser les opérations critiques et accompagner la transformation de la compagnie.
La cybersécurité est pleinement intégrée à la gouvernance globale, avec un pilotage aligné sur les enjeux métiers et les exigences du secteur aérien. Elle contribue directement à la sécurisation des opérations, à la protection des données et à la confiance des parties prenantes. Dans un environnement fortement exposé, elle constitue un facteur de résilience et de performance durable, en appui des activités de la compagnie.

Maîtrise du risque

Les actions engagées dans le précédent exercice s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue, avec un renforcement ciblé des dispositifs existants :
- Généralisation de l'authentification multifactorielle (MFA) sur les accès aux systèmes d'information, en cohérence avec les standards du secteur ;
- Poursuite des campagnes de sensibilisation et de simulation de *phishing*, contribuant à la montée en maturité des collaborateurs ;
- Intégration systématique de la sécurité dans les projets IT, conformément aux principes de *Security by Design*[3] ;
- Réalisation d'audits de sécurité réguliers et de tests d'intrusion, permettant d'ajuster en continu le niveau de protection.

Encadrement des nouveaux usages numériques

Air Tahiti Nui a poursuivi sur 2025 l'encadrement des usages numériques émergents, notamment en matière d'intelligence artificielle générative. La compagnie a ainsi structuré un cadre d'usage adapté, renforcé la sensibilisation des collaborateurs et déployé des mesures de maîtrise des risques associées.
Cette approche permet d'intégrer ces technologies dans un cadre sécurisé, tout en accompagnant les nouveaux usages.

Conformité réglementaire

Avec la mise en place de son Système de management de la sécurité de l'information (SMSI), Air Tahiti Nui a franchi un jalon structurant dans le cadre de sa mise en conformité avec le référentiel PART-IS, applicable au secteur aérien.

Ce dispositif repose sur :
- Un SMSI opérationnel, intégré aux activités de la compagnie et piloté de manière continue ;
- Une gouvernance SSI formalisée, avec des rôles et responsabilités clairement établis ;
- Des processus structurés de gestion des risques, des incidents et de la conformité.

La mise en place du SMSI constitue un socle structurant, permettant d'inscrire durablement les pratiques dans une logique de pilotage, de contrôle et d'amélioration continus, en ligne avec les exigences des autorités et les standards du secteur.

(1) Une méthode de supervision qui repose sur l'évaluation continue des risques.

(2) *Data Protection Officer* ou délégué à la protection des données.
(3) L'expression *Security by Design/Secure by Design* (ou « sécurité par la conception ») désigne un produit tel qu'un logiciel pour lequel la sécurité et la notion de risque ont été intégrées à la conception.

3 Résultats financiers

© Danee Hazama

Bilan

Actif

En XPF	Brut	Amort. & prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	20 222 195	20 222 195		
Concession, brevets et droits similaires	704 467 820	573 006 583	131 461 237	195 474 317
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 001 459		5 001 459	2 886 777
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**729 691 474**	**593 228 778**	**136 462 696**	**198 361 094**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	3 203 933 927	417 515 048	2 786 418 879	1 296 386 543
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 920 500 018	1 408 152 391	4 512 347 627	3 247 910 624
Autres immobilisations corporelles	969 298 843	771 435 130	197 863 713	190 388 785
Immobilisations en cours	35 490 552		35 490 552	3 370 642
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**10 129 223 340**	**2 597 102 569**	**7 532 120 771**	**4 738 056 594**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	953 861 800	914 877 562	38 984 238	38 985 238
Prêts				200 000
Autres immobilisations financières	1 513 012 309		1 513 012 309	1 771 377 386
TOTAL immobilisations financières :	**2 466 874 109**	**914 877 562**	**1 551 996 547**	**1 810 562 624**
ACTIF IMMOBILISÉ	**13 325 788 923**	**4 105 208 909**	**9 220 580 014**	**6 746 980 312**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 153 076 566	5 038 900	1 148 037 666	1 007 278 773
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours de production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**1 153 076 566**	**5 038 900**	**1 148 037 666**	**1 007 278 773**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	62 178 752		62 178 752	274 715 563
Créances clients et comptes rattachés	1 343 216 950	2 881 412	1 340 335 538	1 409 913 674
Autres créances	3 002 996 797		3 002 996 797	6 571 727 345
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**4 408 392 499**	**2 881 412**	**4 405 511 087**	**8 256 356 582**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 425 815 066		10 425 815 066	14 259 993 562
Charges constatées d'avance	5 613 245 236		5 613 245 236	8 870 249 259
TOTAL disponibilités et divers :	**16 039 060 302**		**16 039 060 302**	**23 130 242 821**
ACTIF CIRCULANT	**21 600 529 367**	**7 920 312**	**21 592 609 055**	**32 393 878 176**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	448 267 089		448 267 089	263 425 141
TOTAL GÉNÉRAL	**35 374 585 379**	**4 113 129 221**	**31 261 456 158**	**39 404 283 629**

Passif

En XPF		Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé 1 622 956 875	1 622 956 875	1 622 956 875
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.		1 700 973 600	1 700 973 600
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	2 959 223 103	
Réserve légale		162 295 688	162 295 688
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		222 372 523	(215 448 285)
Résultat de l'exercice		(2 412 626 422)	437 820 808
TOTAL situation nette :		**4 255 195 367**	**3 708 598 686**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		**4 255 195 367**	**3 708 598 686**
Provisions pour risques		2 206 984 055	1 983 120 483
Provisions pour charges		6 093 841 763	8 638 521 413
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**8 300 825 818**	**10 621 641 896**
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 598 804 043	4 832 916 204
Emprunts et dettes financières divers		63 742 697	63 809 220
TOTAL dettes financières :		**2 662 546 740**	**4 896 725 424**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		132 258 369	58 330 774
Dettes diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 134 845 425	6 006 770 968
Dettes fiscales et sociales		2 393 167 671	2 403 842 353
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 712 178	1 968 204
Autres dettes		1 611 479 401	1 517 662 265
TOTAL dettes diverses :		**6 141 204 675**	**9 930 243 790**
Produits constatés d'avance		9 723 945 992	9 768 471 323
DETTES		**18 659 955 776**	**24 653 771 311**
Écarts de conversion passif		45 479 197	420 271 736
TOTAL GÉNÉRAL		**31 261 456 158**	**39 404 283 629**

Compte de résultat

En XPF	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	36 014 396 803	34 260 586 146
Chiffre d'affaires net	**36 014 396 803**	**34 260 586 146**
Production stockée		
Production immobilisée		13 715 816
Subventions d'exploitation	22 312 529	3 196 037 024
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 926 090 663	1 348 540 092
Autres produits	245 168 438	382 669 204
PRODUITS D'EXPLOITATION	**41 207 968 433**	**39 201 548 282**
CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises [et droits de douane]		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	9 777 769 551	10 078 276 189
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]	(141 140 096)	14 152 336
Autres achats et charges externes	19 589 846 621	17 508 573 029
TOTAL charges externes :	**29 226 476 076**	**27 601 001 554**
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	57 442 597	41 394 878
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	6 145 437 874	5 821 013 271
Charges sociales	2 579 322 653	2 504 445 845
TOTAL charges de personnel :	**8 724 760 527**	**8 325 459 116**
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	420 491 145	413 381 364
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	9 893 461	19 367 667
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 394 111 194	2 495 403 594
TOTAL dotations d'exploitation :	**2 824 495 800**	**2 928 152 625**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 348 764 562	1 180 665 442
CHARGES D'EXPLOITATION	**43 181 939 562**	**40 076 673 615**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(1 973 971 129)**	**(875 125 333)**

En XPF	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(1 973 971 129)**	**(875 125 333)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	83 511 405	490 969 680
Reprises sur provisions et transferts de charges	363 425 141	1 357 574 221
Différences positives de change	856 564 725	1 052 144 266
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 303 501 271	**2 900 688 167**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	548 267 089	1 398 578 261
Intérêts et charges assimilées	187 058 480	315 251 759
Différences négatives de change	1 002 630 995	1 153 487 961
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 737 956 564	**2 867 317 981**
RÉSULTAT FINANCIER	**(434 455 293)**	**33 370 186**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(2 408 426 422)**	**(841 755 147)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 266 840 789
Produits exceptionnels sur opérations en capital		50 076 483
Reprises sur provisions et transferts de charges		205 300 000
		1 522 217 272
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		36 841 604
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		151 799 713
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions		
		188 641 317
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		**1 333 575 955**
Intéressement		
Impôts sur les bénéfices	4 200 000	54 000 000
TOTAL DES PRODUITS	**42 511 469 704**	**43 624 453 721**
TOTAL DES CHARGES	**44 924 096 126**	**43 186 632 913**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(2 412 626 422)**	**437 820 808**

Tableau des flux de trésorerie

En XPF	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT NET	**(2 412 626 422)**	**437 820 808**
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions	(1 916 752 915)	1 978 603 011
Plus-values de cessions, nettes d'impôts :	3 161 666	1 723 364
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat		
Écart de change non réalisé		
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**(4 326 217 671)**	**2 418 147 183**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Variation des stocks	(124 330 911)	(49 647 702)
Variation des créances d'exploitation	6 545 945 485	(5 961 229 515)
Variation des dettes d'exploitation	(3 577 479 461)	765 961 790
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	**(1 482 082 558)**	**(2 826 768 244)**
Acquisitions d'immobilisations	(210 752 372)	(354 384 229)
Cessions d'immobilisations	93 024 621	65 046 442
Variation des autres postes (dettes et créances) relatifs aux immobilisations	(256 026)	3 376 284 231
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'INVESTISSEMENT	**(117 983 777)**	**3 086 946 444**
Augmentation / réduction de capital en numéraire		
Dividendes versés		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	(2 223 125 560)	(2 992 904 906)
Dépôts et cautionnements		2 040 000
Subventions d'investissement reçues		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**(2 223 125 560)**	**(2 990 864 906)**
VARIATION DE TRÉSORERIE	**(3 823 191 895)**	**(2 730 686 706)**
Trésorerie d'ouverture	14 246 063 830	16 976 750 536
Trésorerie de clôture	10 422 871 935	14 246 063 830
Variation de trésorerie	(3 823 191 895)	(2 730 686 706)

Annexe des comptes annuels

I – Description de l'activité

La S.A.E.M.L. AIR TAHITI NUI est une Société anonyme d'économie mixte locale, constituée le 31 octobre 1996, dont le siège social se situe immeuble Tua Rata, Faa'a, en Polynésie française.

Son activité principale se compose du transport aérien de passagers sur vols réguliers et charters, du transport aérien de marchandises (fret), ainsi que toute prestation directement ou indirectement liée à son activité de transport aérien.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre. Les comptes présentés sont libellés en XPF.

II - Développement durable et climat

Le changement climatique est une préoccupation majeure pour l'industrie du transport aérien et plus particulièrement Air Tahiti Nui.

Face à cette urgence, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, Air Tahiti Nui a engagé dès 2015 une démarche volontaire en matière de Responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

Notamment, la compagnie a identifié ses principaux engagements et actions au travers d'une stratégie consistant à :
- réduire son empreinte carbone en renouvelant entièrement sa flotte d'appareils dès la fin 2018 pour se tourner vers des avions plus modernes et performants ayant un impact environnemental moindre,
- s'engager pleinement aux côtés de l'IATA (*International Air Transport Association*) dans le projet CORSIA (*Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation*) afin de réduire les effets du transport aérien sur le climat,
- et, en tant que partenaire local historique de la Polynésie française, apporter son soutien à des initiatives et associations polynésiennes pleinement engagées dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Au 31 décembre 2025, Air Tahiti Nui estime que les risques liés à l'impact du changement climatique à court et moyen termes ne sont pas considérés comme pouvant affecter de manière significative la continuité opérationnelle de la compagnie ou la valeur comptable de ses actifs.

III – Evènements significatifs

III – 1. Changement de gouvernance

Dans sa séance en date du 04 avril 2025, le conseil d'administration de la compagnie a nommé Monsieur Hiro Arbelot président du conseil d'administration.
Dans cette même séance, le conseil d'administration a renommé Philippe Marie en tant que directeur général.

III - 2. Abandon du compte courant au profit de TNH

Une avance en compte courant à hauteur de 100M XPF a été consentie à TNH le 21 juillet 2025.

Dans sa séance du 03 décembre 2025, le Conseil d'administration a consenti à l'abandon du compte courant en faveur de TNH avec clause de retour à meilleure fortune.

La charge financière de 100M XPF a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2025.

III - 3. Contentieux social personnel navigant

Depuis décembre 2021, un litige social est en cours entre la compagnie et le personnel navigant.
À la suite de la décision de la cour d'appel de Papeete du 14 novembre 2024, les arrêts rendus ont conduit certains salariés à saisir la cour d'appel de Papeete dans le cadre d'un recours en rectification d'erreur matérielle. Des arrêts exécutoires ont été émis et des indemnités ont été versées à hauteur de 528M XPF (hors charges sociales patronales) au cours de 2025.
Le 10 septembre 2025, la chambre sociale de la Cour de cassation a rendu un arrêt cassant partiellement l'arrêt rendu par la cour d'appel de Papeete le 24 août 2023 à la suite du dernier pourvoi. La compagnie évalue actuellement les impacts sur les arrêts de la cour d'appel déjà régularisés.

III - 4. Réévaluation des actifs

Dans sa séance du 18 septembre 2025, le conseil d'administration a décidé de procéder à la réévaluation des actifs pour la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2025, permettant ainsi de renforcer ses capitaux propres.
Les actifs concernés par cette réévaluation sont :
- l'immeuble « Tua Rata », dont la compagnie a pris possession en novembre 2018 (constructions, agencements et installations). Une expertise a été réalisée par un cabinet spécialisé estimant la valeur vénale de l'immeuble à 2 873M XPF. La valeur nette comptable s'élevant à 1 279M XPF au 31 décembre 2025, l'écart de réévaluation est de +1 594M XPF ;
- le moteur de rechange que la compagnie a acquis en décembre 2018, dont la valeur de marché estimée par un cabinet spécialisé s'élève à 2 531M XPF. La valeur nette comptable s'élevant à 1 166M XPF au 31 décembre 2025, l'écart de réévaluation est +1 365M XPF.

L'écart de réévaluation total impactant les capitaux propres de la compagnie au 31 décembre 2025 s'élève donc à 2 959M XPF.

III – 5. Modification de la réglementation locale sur la retenue à la source

Depuis le 8 juillet 2025, la règlementation locale sur la retenue à la source applicable en Polynésie française a été modifiée par la Loi de Pays n°2025-14 portant diverses mesures fiscales d'accompagnement des politiques publiques. Désormais, toutes les prestations de toute nature, dès lors qu'elles sont fournies ou utilisées en Polynésie, sont concernées.

La compagnie a engagé le 22 octobre 2025 une demande de rescrit fiscal concernant l'interprétation de l'article LP.197-1 du Code des Impôts afin de confirmer le champ d'application de la retenue à la source et la méthodologie de calcul.

Le rescrit fiscal pour lequel l'impact des prestations soumises à retenue à la source, au regard des modifications règlementaires induites par l'article LP.2 de la Loi du Pays N°2025-14 du 07 juillet 2025, est estimé à 48M XPF, a été reçu en date du 26 mars 2026. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2025.

IV – Règles et méthodes comptables

IV – 1. Principes comptables

Les comptes présentés pour la S.A.E.M.L. AIR TAHITI NUI ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable 1999, rendu applicable en Polynésie française par la délibération n°2011-13 APF du 5 mai 2011.

Selon l'article 513-5 du PCG, introduit par le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable au 01 janvier 2025, la société a décidé d'appliquer le nouveau plan comptable général, par dérogation aux normes comptables applicables en Polynésie française. Les impacts principaux sont la comptabilisation en résultat exceptionnel des éléments s'ils sont en lien avec un évènement majeur et inhabituel et la suppression des transferts de charges.
Les impacts sur la présentation des comptes 2025 et la lecture des états financiers 2024 sont repris dans les paragraphes « Répartition du chiffre d'affaires » et « Résultat exceptionnel ».

Le bilan présenté couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, soit 12 mois. L'exercice précédent couvrait également une période de 12 mois.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été arrêtés en application des principes généraux suivants :
- continuité de l'exploitation,
- séparation des exercices,
- prudence,
- permanence des méthodes.

IV – 2. Conversion des opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en XPF à la date de l'opération.
Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de clôture de la devise au 31 décembre.
Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan en « écart de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

Conformément aux dispositions comptables et fiscales en vigueur, les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

IV – 3. Immobilisations

IV – 3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes :

Les principales variations des immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En milliers XPF	Valeur brute ouverture	Acquisitions	Cessions	Reclass. poste à poste	Valeur brute clôture
Frais recherche et développement	20 222	0	0	0	20 222
Logiciels	381 148	0	0	0	381 148
Banque d'images	168 026	2 179	0	40	170 245
Plateforme Web	148 851	864	0	2 847	152 562
Autres	512	0	0	0	512
Immobilisations incorporelles en cours	2 887	5 001	0	-2 887	5 001
Total immobilisations incorporelles brutes	**721 647**	**8 045**	**0**	**0**	**729 691**

La méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles a été faite selon le coût historique.
Les acquisitions de l'année d'une valeur de 8M XPF correspondent principalement à des logiciels (logiciel PRISM dans le cadre de la migration Revera V20), évolutions du site Internet et banque images.

Amortissements :

Les immobilisations incorporelles sont amorties à hauteur de 593,2M XPF, les logiciels à hauteur de 304,9M XPF.

En milliers XPF	Dotations ouverture	Augmentations	Diminutions	Dotations clôture
Frais recherche et développement	20 222	0	0	20 222
Logiciels	263 602	41 346	0	304 948
Banque d'images	127 915	16 743	0	144 658
Plateforme Web	111 547	11 854	0	123 401
Total amortissements immobilisations incorporelles	**523 286**	**69 943**	**0**	**593 229**

IV – 3.2. Immobilisations corporelles

Les principales variations des immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En milliers XPF	Valeur brute ouverture	Acquisitions	Cessions	Reclass. poste à poste	Réévaluation	Valeur brute clôture
Constructions	1 134 209	0	0	0	1 207 485	2 341 694
Aménagements	524 009	0	0	0	338 231	862 240
Matériel et outillage	4 436 681	117 396	-1 130	2 602	1 364 951	5 920 500
Installations générales	484 229	11 881	-11 628	0	48 556	533 039
Matériel de transport	16 465	516	0	0	0	16 981
Matériel de bureau & informatique & mobilier	397 298	21 212	0	769	0	419 279
Immobilisation en cours	3 371	35 491	0	-3 371	0	35 491
Total immobilisations corporelles brutes	**6 996 262**	**186 496**	**-12 758**	**0**	**2 959 223**	**10 129 223**

Valeurs brutes :
Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 186,5M XPF et concernent principalement l'achat de rotables et outillages.

Les sorties de l'exercice s'élèvent à 12,8M XPF et concernent essentiellement des mises au rebut d'outillages et installations générales (systèmes de climatisation).

À la suite de la tenue du conseil d'administration en date du 26 novembre 2025, il a été décidé de procéder à la réévaluation des actifs de la société (immeuble Tua Rata et moteur de rechange). La comparaison entre la valeur actuelle ou d'utilité et la valeur nette comptable des actifs concernés fait ressortir un écart de conversion s'élevant à 2 959M XPF : 1 594M XPF pour l'immeuble Tua Rata et 1 365M XPF pour le moteur de rechange. La contrepartie de cette opération a été constatée en écart de réévaluation, dans les capitaux propres de l'entreprise (cf. supra III-V).

Amortissements :
Les immobilisations corporelles sont amorties à hauteur de 2 597,1M XPF.

En milliers XPF	Dotations ouverture	Augmentations	Diminutions	Dotations clôture
Constructions	142 302	22 693	0	164 995
Aménagements	219 530	32 991	0	252 520
Matériel et outillage	1 188 770	219 509	-127	1 408 152
Installations générales	370 086	30 211	-9 471	390 827
Matériel de transport	12 611	2 734	0	15 345
Matériel de bureau & informatique & mobilier	324 906	40 357	0	365 263
Total amortissements immobilisations corporelles	**2 258 206**	**348 495**	**-9 598**	**2 597 103**

Les taux d'amortissement retenus par la compagnie sont les suivants :
- matériel industriel : 20 à 50% (2 à 5 ans),
- constructions et agencement : 2 à 5% (20 à 50 ans),
- agencement et aménagement : 10 à 33,33% (3 à 10 ans),
- matériel de transport : 20 à 100% (1 à 5 ans),
- matériel de bureau : 10 à 50% (2 à 10 ans),
- matériel informatique : 20 à 50% (2 à 5 ans).

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

Les pièces de rechange permettant d'assurer l'utilisation de la flotte font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de vie restante. La durée de vie est plafonnée à un maximum de 24 ans.

IV – 3.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes :
Les immobilisations financières se décomposent comme suit à la clôture de l'exercice :

En milliers XPF	Valeur brute ouverture	Acquisitions	Cessions	Valeur brute clôture
Créances rattachées à des participations	0	100 000	100 000	0
Titres de participations	953 863	0	1	953 862
Prêts au personnel	200	0	200	0
Dépôts et cautionnements	1 771 377	14 157	272 522	1 513 012
Total immobilisations financières	**2 725 440**	**114 157**	**372 723**	**2 466 874**

Il s'agit principalement des dépôts et cautionnements en devises (USD, EUR, JPY, XPF, NZD, CAD). Ces immobilisations sont réévaluées au cours de clôture du 31 décembre 2025 et figurent à l'actif du bilan pour un montant brut global de 2 466M XPF.

Dépréciations :

En milliers XPF	Dotations ouverture	Augmentations	Diminutions	Dotations clôture
Créances rattachées à des participations	0	100 000	100 000	0
Titres de participations	914 878	0	0	914 878
Prêts au personnel	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
Total immobilisations financières	**914 878**	**100 000**	**100 000**	**914 878**

Les titres et participations (TNH) sont dépréciés à hauteur de 915M XPF, portant la valeur nette des titres à 39M XPF au 31 décembre 2025 (15M XPF pour TNH).

Filiales et participations :
Les titres de participations se décomposent comme suit (pourcentage de détention supérieur à 10%) :

En milliers XPF	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat du dernier exercice clos
				Brut	Net			
Tahiti Nui Helicopters	21	34	68,60%	929	15	0	769	6

IV – 4. Stocks

À la clôture de l'exercice, le stock, valorisé à l'actif du bilan pour une valeur brute de 1 153M XPF, se décompose principalement comme suit :

En millions XPF	2025	2024
Consommables BOEING	717	610
Catering et commissariat	346	306
Uniformes	16	22
Stocks en cours d'acheminement	74	91
Total stocks	**1 153**	**1 029**

La provision à la clôture de l'exercice s'élève à 5M XPF correspondant à la dépréciation du stock commissariat.

IV – 5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale et s'élèvent à 1 343,2M XPF au 31 décembre 2025.

Des créances présentant un risque de non-recouvrement à la clôture de l'exercice sont provisionnées à 100% de leur valeur brute au bilan, soit 2,8M XPF au 31 décembre 2025. Ces créances douteuses s'élevaient à 2,8M XPF au 31 décembre 2024.

IV – 6. Autres créances

Les autres créances nettes de provisions sont passées de 6 572M XPF au 31 décembre 2024 à 3 003M XPF au 31 décembre 2025 et se détaillent principalement ainsi :

En millions XPF	2025	2024
Crédits vendeurs OVAA et OTOA Leasing Ltd	1 853	2 188
Créances fiscales (Territoire et autres pays)	63	71
Comptes liés aux BENUs	153	179
Produits à recevoir	185	526
Autres	752	3 607
Total autres créances	**3 003**	**6 572**

Au 31 décembre 2025, le solde des crédits vendeurs au profit des sociétés OVAA et OTOA Leasing Ltd s'élève à 1 853 MXPF. Ces crédits vendeurs seront étalés comptablement jusqu'au terme des prêts bancaires (2031).

Les factures initiales relatives aux opérations de maintenance QT payées par la compagnie étaient comptabilisées en compte autres créances en 2024 (pour un total de 3,3 milliards XPF), en attente de débouclage. Elles ont été reclassées en autres achats et charges externes au cours de 2025.

IV – 7. Disponibilités

Au 31 décembre 2025, le montant des disponibilités est de 10 425,8M XPF. Les soldes en devises sont évalués selon les cours de clôture au 31 décembre 2025.

IV – 8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à la clôture de l'exercice à 5 613M XPF, contre 8 870M XPF au 31 décembre 2024, se répartissant principalement comme suit :

En millions XPF	2025	2024
Loyers avions	0	3 326
Charges de maintenance	4 786	4 492
Primes assurances sur emprunts avions	296	350
Autres	531	702
Total charges constatées d'avance	**5 613**	**8 870**

Les factures de loyers avions pour l'exercice 2026 ont été reçues début janvier 2026.

IV – 9. Capitaux propres

Composition du capital social

À la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 12 983 655 actions d'une valeur nominale de 125 XPF.

Variation des capitaux propres

Les capitaux propres à la clôture de l'exercice ressortent à 4 255M XPF. Le tableau ci-après détaille les variations au cours de l'exercice 2025 :

En millions XPF	Capitaux propres 31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Quote -part subventions	Réévaluations	Résultat 2025	Capitaux propres 31/12/2025
Capital social	1 623	0	0	0	0	1 623
Prime d'émission	1 701	0	0	0	0	1 701
Écart de réévaluation	0	0	0	2 959	0	2 959
Réserve légale	162	0	0	0	0	162
Report à nouveau	- 215	438	0	0	0	222
Résultat	438	-438	0	0	-2 413	- 2 413
Total capitaux propres	**3 709**	**0**	**0**	**2 959**	**- 2 413**	**4 255**

À la suite de la tenue du conseil d'administration en date du 26 novembre 2025, il a été décidé de procéder à la réévaluation des actifs de la société (immeuble Tua Rata et moteur de rechange). La comparaison entre la valeur actuelle ou d'utilité et la valeur nette comptable des actifs concernés fait ressortir un écart de conversion s'élevant à 2 959M XPF. La contrepartie de cette opération a été constatée en écart de réévaluation, dans les capitaux propres de l'entreprise (cf. supra III-V).

IV – 9.1 Affectation du résultat

Le montant de la réserve légale s'élève à 162,3M XPF et représente 10% du capital social.

L'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2024 a affecté le résultat en report à nouveau pour un montant de 438M XPF.

IV – 10. Provisions pour risques et charges

Le total des provisions pour risques et charges apparaît au passif du bilan pour un montant de 8 301M XPF et se décompose comme suit :

En millions XPF	Ouverture	Dotations	Reprises		Clôture
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges	1 537	212	-101	0	1 648
Provisions pour risques - divers	182	80	-29	-122	111
Provisions pour SN négative - TNH	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	263	448	0	-263	448
Provisions pour engagement retraite	705	24	0	-121	607
Provisions pour grandes visites	7 934	2 079	-4 526	0	5 487
Total provisions pour risques et charges	**10 622**	**2 842**	**- 4 657**	**-507**	**8 301**

IV – 10.1. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges s'élèvent à 1 648M XPF et reflètent le montant des dettes contestées pour les litiges relatifs aux contentieux.

Pour rappel, depuis décembre 2021, un contentieux entre la compagnie et le personnel navigant est en cours et provisionné pour un montant total de 1 591M XPF au 31 décembre 2025. Les dossiers étant toujours en cours d'instruction, il a été procédé à une dotation nette complémentaire de 100M XPF au 31 décembre 2025.

Dans le cadre des enquêtes menées par le département américain des transports (« DOT ») sur les politiques de remboursement lors de la période COVID, une provision est comptabilisée depuis 2023 dans les comptes à hauteur de 35M XPF. Dans un courrier datant du 07 janvier 2026, la DOT informe la compagnie qu'aucune mesure coercitive ne sera prise à l'encontre de la compagnie. La provision a été reprise en intégralité au 31 décembre 2025.

IV – 10.2. Provisions pour risques divers

Les provisions pour risques divers s'élèvent à 111M XPF et reflètent le montant des dettes contestées pour les litiges relatifs au transport (43M XPF), aux fournisseurs (57M XPF) et autres contentieux (11M XPF).

IV – 10.3. Provisions pour risque de change

L'évaluation des dettes et des créances en devises a été effectuée d'après les cours de clôture. Les écarts de conversion actifs ont été provisionnés pour un montant de 448M XPF.

IV – 10.4. Provisions pour indemnités de départ en retraite

Depuis 2013, la société applique la méthode recommandée par l'Ordre des experts comptables, définie dans le cadre de la norme IAS 19.
Il a été retenu comme salaire de référence, servant de base de calcul, le salaire annuel moyen des 12 derniers mois.
Le taux d'actualisation qui a été retenu à fin décembre 2025 est de 4,10%.
Le total de la provision pour indemnités de départ à la retraite des salariés de Papeete s'élève donc à 565M XPF à la clôture de l'exercice 2025, dont 143M XPF relatifs aux charges patronales.

IV – 10.5. Provisions pour grandes visites

Les provisions pour grandes visites (moteurs, APU ou *Auxiliary Power Units*, trains d'atterrissage et cellule) s'élèvent à 5 487M XPF. Elles sont évaluées en devises en raison des pratiques commerciales inhérentes aux opérations de la compagnie et sur la base des informations disponibles à la date de clôture (coût des visites à venir tenant compte de l'escalation, du calendrier des visites et du nombre d'heures de vol réalisées le cas échéant). Les montants sont convertis au taux de clôture afin de traduire la meilleure estimation de sortie de ressources en XPF, devise de référence pour l'établissement des comptes de la société. Les différences de change résultant de la conversion à la clôture sont comptabilisées au compte de résultat.

Les réserves de maintenance payées dans le cadre des contrats de location avec ALC sont comptabilisées à l'actif en charges constatées d'avance. Lors des grandes visites, les appels de réserve viendront en diminution de ces charges constatées d'avance. Une provision pour risque a été comptabilisée à la clôture, correspondant au montant des réserves versées qui ne pourront être récupérées à l'issue du contrat.

IV – 11. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2025, le montant des dettes de la compagnie auprès des établissements de crédit s'élève à 2,6 milliards XPF.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit en devises sont évalués à leur coût historique.
Un écart de conversion est comptabilisé à la clôture.

État des échéances des dettes auprès des établissements de crédit (en milliers XPF).

Libellé	Capital restant dû	À 1 an au plus	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Banque de Tahiti-Tua Rata	1 112 979 714	77 956 791	311 827 162	723 195 761
Socredo-PGE	365 130 690	365 130 690	0	0
Banque de Tahiti-PGE	347 113 406	347 113 406	0	0
Banque de Polynésie-PGE	351 965 947	351 965 947	0	0
BPI-PGE	156 622 914	156 622 914	0	0
BPI-Prêt tourisme	185 627 151	26 518 129	106 072 516	53 036 506
Banque de Polynésie-Pièces détachées Tranche C	71 630 334	71 630 334	0	0
Total emprunts	**2 591 070 156**	**1 396 938 211**	**417 899 678**	**776 232 267**
Autres (intérêts, etc.)	**7 733 887**	**7 733 887**	**0**	**0**
Total général	**2 598 804 043**	**1 404 672 098**	**417 899 678**	**776 232 267**

IV – 12. Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers s'élèvent à 63,7M XPF et concernent principalement les jetons de présence des administrateurs et des dépôts d'agences de voyage.

IV – 13. Dettes d'exploitation

Les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale après prise en compte de toutes les charges à payer pouvant résulter tant des obligations contractuelles de la société que des législations fiscales et sociales en vigueur.

Les avances et acomptes reçus sur commandes en cours s'élèvent à 132M XPF au 31 décembre 2025, contre 58M XPF au 31 décembre 2024, et se composent principalement des avances sur charters qui seront réalisés sur 2026.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 137M XPF au 31 décembre 2025, contre 6 009M XPF au 31 décembre 2024, et se décomposent comme suit :

En millions XPF	2025	2024
Dettes fournisseurs	1 626	4 914
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2	2
Dettes fournisseurs - factures non parvenues	509	1 092
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	**2 137**	**6 009**

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 2 393M XPF au 31 décembre 2025 et se décomposent comme suit :

En millions XPF	2025	2024
Provisions pour congés payés	627	604
Cotisations sociales et autres	605	587
Provisions pour charges sociales sur congés payés	225	214
Total dettes sociales	**1 458**	**1 405**
Taxes collectées sur billets passagers	916	913
Autres dettes fiscales	20	86
Total dettes fiscales	**935**	**999**
Total dettes sociales et fiscales	**2 393**	**2 404**

IV – 14. Autres dettes

Le poste « Autres dettes » est passé de 1 518M XPF au 31 décembre 2024 à 1 611M XPF au 31 décembre 2025, réparti comme suit :

En millions XPF	2025	2024
Programme de fidélisation « Club Tiare »	895	902
Charges à payer	620	534
Autres	96	81
Total autres dettes	**1 611**	**1 518**

La compagnie offre un programme de fidélisation client « Club Tiare » permettant aux adhérents d'acquérir des *miles* lors de leurs voyages réalisés auprès d'Air Tahiti Nui ou lors de leurs achats de prestations auprès de sociétés de carte de crédit. Ces *miles* peuvent être échangés par les adhérents contre des voyages ou d'autres services auprès de la compagnie.

La valorisation des points fidélité est calculée sur la base du stock de *miles* en circulation à la clôture de l'exercice après prise en compte d'un taux d'utilisation des *miles* par les adhérents, déterminé suivant une méthode statistique.

IV – 15. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, à hauteur de 9 768M XPF au 31 décembre 2024, s'élèvent à 9 724M XPF au 31 décembre 2025.

À la clôture de l'exercice, les produits constatés d'avance se détaillent principalement comme suit :

En millions XPF	2025	2024
Billets émis non utilisés	8 622	8 624
Surcharge carburant et assurance	1 102	1 145
Autres	0	0
Total produits constatés d'avance	**9 724**	**9 768**

Conformément au principe habituellement appliqué par les compagnies aériennes, le chiffre d'affaires est constaté lors du transport effectif des passagers, sur la base des coupons reçus au moment du transport. À l'émission du billet, la compagnie constate un produit constaté d'avance, lequel est soldé lors du transport, de l'échange ou du remboursement du billet.

Les coupons reçus au moment du transport et émis par une compagnie tierce font l'objet d'une facture à cette dernière selon les règles IATA ou les accords particuliers entre compagnies.

La valeur des Billets émis et non utilisés (BENUs) à la clôture de l'exercice 2025 figurent au passif du bilan.

IV – 16. Répartition du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires de la société s'élève à 36 014 M XPF et se répartit comme suit :

En millions XPF	2025	2024
Recettes passagers	30 803	29 384
Recettes fret	2 455	2 307
Produits ancillaires	1 356	1 290
Write Back	432	0
Programme de fidélité	247	189
Commissions	48	54
Autres	673	1 037
Total chiffre d'affaires	**36 014**	**34 261**

Désormais, selon l'article 513-5 du PCG introduit par le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les charges et produits uniquement s'ils sont en lien avec un évènement majeur et inhabituel.
Les billets *Write Back* (billets dont la date de validité est expirée), précédemment comptabilisés en résultat exceptionnel, sont reconnus en chiffre d'affaires sur l'exercice 2025 pour 432M XPF.
À titre de comparaison, le chiffre d'affaires 2024 s'élèverait à 35 338M XPF, le montant des billets *Write Back* pour l'exercice 2024 étant de 1 077M XPF.

IV – 17. Résultat financier

Au 31 décembre 2025, le résultat financier de la société s'élève à -434M XPF et se décompose comme suit :

En millions XPF	2025	2024
Produits financiers		
Produits financiers de participation	0	0
Intérêts et produits assimilés	84	491
Reprises sur provisions et transferts de charges	363	1 358
Différences positives de change	857	1 052
Total produits financiers	**1 304**	**2 901**
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	187	315
Dotations financières aux provisions	548	1 399
Différences négatives de change	1 003	1 153
Total charges financières	**1 738**	**2 867**
Résultat financier	**-434**	**33**

Les charges financières sont composées des intérêts d'emprunts payés au cours de l'exercice pour 187M XPF.

IV – 18. Résultat exceptionnel

Selon l'article 513-5 du PCG introduit par le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable au 01 janvier 2025, la société a décidé d'appliquer le nouveau plan comptable général. Les impacts principaux sont la comptabilisation en résultat exceptionnel des éléments s'ils sont en lien avec un évènement majeur et inhabituel et la suppression des transferts de charges (cf. supra IV-1 Principes comptables).

Les principaux éléments enregistrés en résultat exceptionnel au cours des exercices précédents sont les billets *Write Back* (reclassés en chiffre d'affaires en 2025, impact de présentation pour 1 077M XPF au titre de 2024), cessions d'éléments d'actifs et pénalités (reclassés en autres produits et charges d'exploitation en 2025, impact de 257M XPF au titre de 2024).

IV – 19. Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 décembre 2025, les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat de l'exercice, s'élèvent à 13,6M XPF.

IV – 20. Effectifs de la société

Les effectifs de la société (ETP) au cours des 2 derniers exercices s'établissent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	76	74
Agents de maîtrise	143	142
Ouvriers et employés	88	87
Personnel navig. commercial	291	282
Personnel navig. technique	70	69
Total Polynésie française	**668**	**654**
Personnel basé à l'étranger	48	49
Effectif total	**716**	**703**

IV – 21. Comptes consolidés

Des comptes consolidés sont établis pour le groupe Air Tahiti Nui depuis l'exercice 2019.

IV – 22. Information des créances et dettes avec les parties liées

Partie liée : Tahiti Nui Helicopters

	Montants en XPF
Avance compte courant	0
Créances	2 569 395
Fournisseurs	0

IV– 23. Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques de marché d'Air Tahiti Nui a pour objectif de réduire son exposition à ces risques. Elle est pilotée et coordonnée par la direction financière en lien avec la direction générale. De façon générale, aucun trading ou spéculation ne sont autorisés.

Risque crédit carbone

En tant qu'opérateur de transport aérien, Air Tahiti Nui est émetteur de dioxyde de carbone. À ce titre, la compagnie est pleinement engagée dans la démarche CORSIA, régime mondial de mesures basées sur le marché conçu pour compenser les émissions de CO_2 de l'aviation internationale afin de stabiliser le niveau de ces émissions à partir de 2020.

Pour compenser les émissions de CO_2, les compagnies aériennes vont acquérir et annuler des unités d'émission provenant du marché mondial du carbone. Les quantités de CO_2 à compenser sont calculées comme étant le produit des émissions annuelles de l'exploitation multiplié par le facteur de croissance des émissions de l'ensemble des opérateurs du secteur, par rapport à une limite établie à 85% des émissions totales de l'année 2019 qui servira de référence.

À la clôture de l'exercice 2025, le montant de la provision compensation carbone enregistrée dans les comptes s'élève à $ 1 027M (soit 104M XPF).

Risque lié au prix du carburant

La facture de carburant est un des premiers postes de charge des compagnies aériennes. La volatilité du prix du pétrole représente donc un risque pour l'industrie du transport aérien. En effet, une forte variation du prix du pétrole peut avoir un effet très important sur la rentabilité et la trésorerie des compagnies aériennes.

Air Tahiti Nui a mis en place une politique de couverture du risque lié à la volatilité des prix du carburant sur un horizon à 18 mois. Pour réduire ce risque, la compagnie utilise principalement des instruments financiers de couverture (type *swaps*) sur le Jet kérosène. Ces instruments dérivés sans composante d'optimisation sont conclus avec des acteurs de premier plan.

Les impacts des couvertures sur carburant sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Aucun produit, charge ou provision pour moins-value latente n'a été constitué dans les comptes de la société au 31 décembre 2025 (aucune provision n'avait été comptabilisée au 31 décembre 2024).

Le tableau ci-dessous présente les engagements pris par la compagnie au titre des prochains exercices :

Opération d'exploitation en couverture de flux futurs au 31 décembre 2025

En milliers XPF	Nominal	Échéances						
		-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+5 ans	Mtm[(1)]
Swap	2 101 874	1 958 097	143 777	0	0	0	0	2 247 250

(1) Mtm = *Market-to-market* : juste valeur ou valeur de marché
Source : cmegroup.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts de la compagnie sont contractés à taux fixe. L'exposition au risque de taux d'intérêt reste limitée pour Air Tahiti Nui. La compagnie n'a pris aucun engagement au titre de l'exercice 2025 ni des exercices suivants.

Risque de change

Air Tahiti Nui réalise une grande partie de son chiffre d'affaires en XPF et euros. Toutefois, la compagnie a une activité internationale qui l'expose naturellement au risque de change.

Air Tahiti Nui est historiquement vendeuse de dollars américains et de yens, le montant des recettes libellées dans ces devises excédant le montant des dépenses effectuées dans ces devises telles que le carburant, les loyers avions, le remboursement d'échéances d'emprunt pour le financement de l'acquisition des avions ou l'achat de pièces détachées.

À la date de clôture, aucun engagement n'a été pris par la compagnie ni au titre de l'exercice 2025 ni des prochains exercices.

IV– 24. Engagements reçus et donnés

Engagements reçus

Établissement		Devise	Montant devise	Montant XPF
L'État français	Prêts «PGE» consentis dans le cadre de la pandémie de COVID-19	EUR	9 207 525	1 098 749 661

Engagements donnés

Établissement		Devise	Montant devise	Montant XPF
Banque Socredo	Caution bancaire (licence agence de voyage) Cautions fiscales et douanières	XPF XPF	5 000 000 29 750 000	5 000 000 29 750 000
Banque de Tahiti	Caution bancaire (assurances et hypothèque) Caution bancaire (recettes commerciales)	XPF XPF	2 284 723 300 975 000 000	2 284 723 300 975 000 000
Banque de Polynésie	Gage espèces avec le nantissement d'un dépôt de 111 000 000 XPF Gage espèces avec le nantissement d'un dépôt de $ 2 205 841	XPF USD 	111 000 000 2 205 841 	111 000 000 224 022 850
US Bank	Caution bancaire (aéroports US)	USD	4 913 582	499 018 115
Bank of New Zealand	Caution bancaire (AIA)	NZD	48 466	2 837 865

Engagement crédits vendeurs OVAA et OTOA Ltd

Type de bien	Immat.	Propriétaire	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total restant à payer
			De l'exercice	Cumulées	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
B787-9 B787-9	F-OVAA F-OTOA	OVAA Leasing Ltd OTOA Leasing Ltd	729 119 133 816 520 155	1 093 678 699 1 020 650 194	729 119 133 816 520 155	2 916 476 531 3 266 080 618	364 559 566 612 390 116	4 010 155 229 4 694 990 889
TOTAL			**1 545 639 288**	**2 114 328 893**	**1 545 639 287**	**6 182 557 149**	**976 949 682**	**8 705 146 118**

Date de fin des contrats :
- OVAA Leasing Ltd : 19/06/2031
- OTOA Leasing Ltd : 08/08/2031

Autres engagements donnés

Caution solidaire

Le 13 novembre 2023, Air Tahiti Nui s'est portée caution solidaire auprès de la Banque de Polynésie pour Tahiti Nui Helicopters à hauteur de 100 M XPF en principal, plus intérêts, commissions, frais, pénalités et soultes de toute nature.

Engagement financier donné

Dans sa séance en date du 26 août 2022, le conseil d'administration a autorisé un engagement financier donné à la société TNH. Ce soutien a été prorogé jusqu'au 30 avril 2026. Ce soutien s'accompagne d'un engagement de Air Tahiti Nui à débloquer 100.000.000 XPF sous la forme soit d'un apport soit d'un prêt ou toute autre forme, à utiliser dans l'unique objectif de permettre à Tahiti Nui Helicopters d'assurer la continuité de ses activités. En juillet 2025, un tirage de cette enveloppe a été effectué pour 100M XPF. Dans sa séance du 03 décembre 2025, le conseil d'administration a consenti à l'abandon du compte courant en faveur de TNH avec clause de retour à meilleure fortune.

IV – 25. Evènements postérieurs à la clôture

Nomination d'un nouveau directeur général

Dans sa séance du 11 février 2026, le conseil d'administration a décidé de révoquer Monsieur Philippe Marie et de nommer Monsieur Lionel Guérin en qualité de directeur général de Air Tahiti Nui.

Démission du siège d'administrateur au conseil d'administration de Air Tahiti et cession des actions

Au cours de la même séance du 11 février 2026, le conseil d'administration de la compagnie a par ailleurs décidé de la démission de son siège d'administrateur au sein du conseil d'administration de la société Air Tahiti et de la cession des 488 actions de la société Air Tahiti détenues par Air Tahiti Nui.

Crise au Moyen Orient et impacts en Polynésie française

Le gouvernement de la Polynésie française a adopté un premier collectif budgétaire 2026 mobilisant 5,9 milliards de francs Pacifique, soit environ 49,5 millions d'euros, pour « anticiper les impacts du conflit au Moyen-Orient » sur l'économie locale. Ce texte, adopté en Conseil des ministres extraordinaire et désormais transmis à l'Assemblée de la Polynésie française, vise en priorité à amortir la hausse brutale des prix des hydrocarbures consécutive à la quasi-paralysie du détroit d'Ormuz.

À ce titre, le gouvernement a décidé d'octroyer à la compagnie une subvention de 2,4 milliards de francs Pacifique finalement adoptée par l'Assemblée de Polynésie française dans sa séance extraordinaire du 25 mars 2026.

V – Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	12/2025	12/2024	12/2023	12/2022	12/2021
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 622 956 875	1 622 956 875	1 622 956 875	1 622 956 875	1 622 956 875
Nombre de titres créés	12 983 655	12 983 655	12 983 655	12 983 655	12 983 655
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Chiffre d'affaires net	36 014 396 803	34 260 586 146	33 135 384 256	30 662 345 550	15 299 785 552
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	-4 325 179 337	2 470 423 819	-1 360 211 670	-549 793 068	7 548 980 390
Impôt sur les bénéfices	4 200 000	54 000 000	3 800 000	4 000 000	4 000 000
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	-2 412 626 422	437 820 808	-3 193 309 402	-2 893 166 231	4 664 531 587
Montant des bénéfices distribués au titre de l'année	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUITES À UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	-333	186	-105	-43	581
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	-186	34	-246	-223	359
Dividendes versés par action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Nombre de salariés	716	703	696	654	596
Montant de la masse salariale	6 145 437 874	5 821 013 271	5 249 030 424	4 498 890 932	3 793 753 547
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 579 322 653	2 504 445 845	2 707 539 804	1 923 052 708	1 521 837 073

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIR TAHITI NUI S.A.E.M.L. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Polynésie française, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :
- sur la note III-4 qui présente la réévaluation des actifs ;
- sur la note III-5 qui présente la modification de la règlementation locale sur la retenue à la source ;
- et sur la note IV-1 qui présente l'application de l'article 513-5 du PCG introduit par le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable au 01 janvier 2025, par dérogation aux normes comptables applicables en Polynésie française.

Justification des appréciations

En application des normes d'exercice professionnel relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Produits constatés d'avance
Comme cela est exposé dans la note « IV – 15 » de l'annexe, le chiffre d'affaires réalisé par votre société est constaté lors du transport effectif des passagers. Ainsi, lors de l'émission des billets, votre société enregistre un produit constaté d'avance, lequel est soldé lors du transport, de l'échange ou du remboursement du billet.
Nos travaux ont consisté à nous assurer de la correcte valorisation de ces opérations à la clôture, ainsi que du caractère approprié des méthodes comptables retenues et de leur mise en œuvre dans les comptes annuels qui vous sont présentés.

Provision maintenance
Votre société constitue des provisions pour obligation de maintien des aéronefs en bon état de navigabilité tel que décrit dans la note « IV– 10.5 » de l'annexe.
Nos diligences ont notamment consisté à vérifier le traitement comptable retenu pour la traduction des obligations de maintenance, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, à nous assurer de leur caractère raisonnable, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note « IV– 10.5 » de l'annexe des comptes annuels expose une information appropriée.

Provision litige
Votre société comptabilise des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note « IV– 10.1 » de l'annexe.
Nos diligences ont notamment consisté à vérifier le traitement comptable retenu pour la traduction des obligations de maintenance, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, à nous assurer de leur caractère raisonnable, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note « IV– 10.1 » de l'annexe des comptes annuels expose une information appropriée.

Provision *miles*
Votre société valorise et comptabilise les points fidélité en circulation au titre du programme Club Tiare en « Autres dettes », tel que décrit dans la note « IV– 14 » de l'annexe.
Nos diligences ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à nous assurer de leur caractère raisonnable et à revoir par sondages les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, tels qu'applicables en Polynésie française, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

En application des normes d'exercice professionnel, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes,

Papeete, le 7 mai 2026

Pour la SARL Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International

Jean-Louis PELLOUX
Associé

Pour la SCP CHANGUES-MENARD-ALBERT-BOYER
Membre de BDO International Ltd

Elisabeth ALBERT
Associée

Perspectives 2026

Après une année 2025 marquée par une croissance du trafic, le maintien de sa position de premier transporteur international de la Polynésie française et de nouvelles distinctions internationales récompensant la qualité de son produit et de son service, Air Tahiti Nui aborde 2026 avec détermination et lucidité.

La compagnie évoluera dans un environnement particulièrement exigeant, marqué par les tensions géopolitiques, la volatilité du prix du carburant et l'intensification de la concurrence sur plusieurs marchés stratégiques.

Face à ces défis, Air Tahiti Nui poursuivra l'adaptation de son modèle économique, l'amélioration continue de sa performance opérationnelle et la recherche de nouvelles opportunités de développement commercial.
L'année sera également consacrée à la préparation des choix structurants qui engageront l'avenir de la compagnie, notamment en matière d'évolution de flotte et de modernisation de l'expérience client.

Forte de l'engagement de ses collaborateurs, de la confiance de ses partenaires et du soutien de ses actionnaires, Air Tahiti Nui entend poursuivre sa mission essentielle de connectivité, au service du développement économique, touristique et social de la Polynésie française, tout en affirmant son ambition de demeurer l'une des compagnies aériennes les plus reconnues du Pacifique.

© Danee Hazama

© Shutterstock

Indicateurs RSE (correspondances GRI)

		2023	2024	2025	Variation 2024/2025	Ref GRI
SOCIAL (hors escales)						
Nombre de salariés	unité	643	658	681	3,5%	
Embauches	unité	57	63	68	7,9%	G4-LA1
Départs	unité	26	66	59	-10,6%	
Montant de la masse salariale (salaires et charges)	milliards XPF	6,27	7,20	7,62	5,8%	
Montant alloué à la formation professionnelle	millions XPF	81,3	70,34	72,18	2,6%	
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation du personnel	pourcentage	1,3	0,97	0,95	-2,1%	G4-10
Nombre d'accident du travail (avec arrêt de travail)	unité	18	13	10	-23,1%	G4-LA6
Parité (pourcentage de collaboratrices—tous métiers confondus et escales incluses)	pourcentage	52,5	52,8	52,13	-1,3%	
Nombre de travailleurs handicapés	unité	3	4	4	0,0%	
ENVIRONNEMENT						
Nombre de vols opérés (tous vols confondus : vols commerciaux réguliers—passagers et fret, vols charters, vols techniques, vols *full cargo*)	unité en nombre d'étapes	2 040	2 022	2 153	6,48%	
Nombre d'heures de vols (tous vols confondus)	Unités heures bloc (cale à cale)	16 571	16 756	18 738	11,83%	
Émissions CO_2 directes tous vols confondu	tonnes équivalent CO_2	277 751	285 945	303 609	6,18%	G4-EN15
Émissions déclarées CORSIA (conformes à l'audit—vols domestiques et humanitaires exclus)		277 232	285 607	303 252	6,18%	
Consommation d'énergie (batiments PPT)	Kilowatt kW	869 652	766 021	752 845	-1,72%	
SOCIÉTAL						
Chiffre d'affaires	milliards XPF	33,0	34,3	36,0	4,96%	G4-EC1
Nombre de passagers transportés	unité	448 729	450 462	457 005	1,45%	
Nombres de touristes transportés	unité	99 266	102 474	110 027	7,37%	
Part de marché du trafic touristique	pourcentage	37,90%	38,90%	39,10%	0,51%	
Tonnage de marchandises transportées	tonnes	6 861	8 537	9 238	8,21%	
Montant consacré au soutien d'associations locales (caritatives, environnementales ; hors culturelles)	millions XPF	20,4	29	27	-6,90%	
ÉCOUTE DES PARTIES PRENANTES						
Nombre de répondants[1]	unité	5 494	26 163[2]	32 293	23%	G4-PR5
Taux satisfaction client	pourcentage	93,91%	93,71%	94,36%	0,69%	G4-PR5
Nombre de dossiers de réclamations enregistrés	unité	4 639	4 900	2 921	-40,39%	G4-PR5

(1) Les enquêtes de satisfaction papier ont été suspendues en 2020 consécutivement à l'avènement de la crise sanitaire mondiale de la Covid-19. Depuis, les données sont extraites des enquêtes dématérialisées administrées via le système de divertissement à bord des vols Air Tahiti Nui.
(2) Un nouveau questionnaire est disponible sur le système IFE depuis mi-2023, simplifié et plus concis que le précédent, ce qui explique l'augmentation du nombre de répondants entre 2023 et 2024.
N.B. : certaines valeurs ou données ont pu évoluer suite à la mise à jour d'indicateurs et la consolidation de rapports.

Flashez ce code et retrouvez
ce rapport sur www.airtahitinui.com

AIR TAHITI NUI

Aéroport de Tahiti-Faa'a - Immeuble Tua Rata - Faa'a
BP 1673 - 98713 Papeete - Tahiti - Polynésie française
Téléphone : (+689) 40 47 67 87 - Fax : (+689) 40 47 67 90
www.airtahitinui.com

TAHITI NUI HELICOPTERS www.tahitinuihelicopters.com/fr

Ce rapport est imprimé à Tahiti sur papier écologique FSC. Conception : Nicolas Ostrowsky.